

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ, ÉGALITÉ  
FRATERNITÉ

CENT VINGT ET UNIÈME ANNÉE  
N° 6214  
LUNDI 29 MAI 2017

PARAISANT  
TOUS LES LUNDIS

**SOMMAIRE**

# BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

## LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Arrêtés municipaux :

- Arrêté d'ouverture d'enquête publique - Réaménagement et extension du centre commercial de la Part-Dieu ..... **Page 1996 à 1997**  
- Délégations de fonction d'officier d'état civil à des conseillers municipaux ..... **Page 1997**

- Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons ..... **Page 1997 à 2044**

- Délégation Générale aux Ressources Humaines :

Arrêtés individuels ..... **Page 2045**

## INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

- Direction de la Commande Publique - Avis ..... **Page 2045**  
- Droits des sols : déclarations préalables de travaux, permis de

construire, permis de démolir, permis d'aménager, lotissements, changements d'usage ..... **Page 2045 à 2048**

# LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

## Arrêté d'ouverture d'enquête publique - Réaménagement et extension du centre commercial de la Part-Dieu (Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Vu le Code de l'urbanisme ;  
Vu le Code de l'environnement et notamment les articles L123-1 et suivants et R123-1 et suivants ;  
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 11 Juillet 2005, révisé le 6 Décembre 2013 et modifié le 29 juin 2015 ;  
Vu l'avis de l'autorité environnementale du 8 février 2017 ;  
Vu le mémoire en réponse déposé le 27 février 2017 ;  
Vu la décision du Président du Tribunal Administratif de Lyon du 2 mai 2017 désignant Madame Claire Morand ;  
Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique ;

Arrête :

Article Premier. - Il sera procédé du 19 juin 2017 au 26 juillet 2017 inclus, soit pendant 38 jours consécutifs, à une enquête publique sur le réaménagement et l'extension du centre commercial de la Part-Dieu prévu par :

- le permis de construire référencé n° 69 383 16 00352 déposé le 26 octobre 2016 puis complété les 31 octobre 2016, 29 novembre 2016, 1<sup>er</sup> et 23 décembre 2016, 17 janvier 2017 et le 27 février 2017.

Cette opération est située au 17 rue Docteur Bouchut sur la commune de Lyon 3<sup>ème</sup> arrondissement et concerne un tènement d'environ 67 958 m<sup>2</sup>, situé à l'angle des rues Eugène Deruelle, Servient, Garibaldi, des Cuirassiers, du Docteur Bouchut et boulevard arius Vivier-Merle.

Elle prévoit une démolition partielle du bâtiment existant, la réalisation de 2766 aires de stationnement, l'extension et la surélévation du centre commercial représentant 47 342 m<sup>2</sup> de surface de plancher créées et a fait l'objet à ce titre d'une étude d'impact.

Art. 2. - A l'issue de l'enquête, ce projet éventuellement modifié pour tenir compte du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, fera l'objet d'une décision de Monsieur le Maire de Lyon sur le permis de construire déposé.

Art. 3. - Madame Morand Claire, ingénieure des Mines, a été désignée Commissaire-Enquêteur titulaire par décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lyon en date du 2 mai 2017.

Art. 4. - Durant la période de l'enquête publique, le dossier d'enquête publique comprenant les pièces du permis de construire, l'étude d'impact et les avis rendus dans le cadre de l'instruction et notamment celui de l'autorité environnementale ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, paraphés par Madame la Commissaire Enquêteur, seront déposés :

- à la Direction de l'Aménagement Urbain, Mairie de Lyon, 198 avenue Jean Jaurès à Lyon 7<sup>ème</sup>,
- à la Mairie de Lyon 3<sup>ème</sup>, 18 rue François Garcin à Lyon 3<sup>ème</sup>.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier aux jours et heures habituels de réception du public et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser, par écrit, à Madame la Commissaire-Enquêteur à la Direction de l'Aménagement Urbain de la Ville de Lyon, siège de l'enquête publique, sous couvert de Monsieur le Maire à l'adresse suivante : Mairie de Lyon - Service de l'Urbanisme Appliqué - 69205 Lyon Cedex 01.

L'ensemble du dossier d'enquête publique peut aussi être consulté et téléchargé sur un site dédié (<http://www.registre-numerique.fr/ExtensionCCPart-Dieu>) et un registre électronique est ouvert sur ce site.

Art. 5. - Madame la Commissaire-Enquêteur tiendra une permanence :

- le lundi 19 juin 2017 de 09 heures à 12 heures à la Direction de l'Aménagement Urbain, 198 avenue Jean Jaurès Lyon 7<sup>ème</sup>,
- le samedi 1<sup>er</sup> juillet 2017 de 09 heures à 12 heures à la Mairie du 3<sup>ème</sup> arrondissement, 18 rue François Garcin Lyon 3<sup>ème</sup>,
- le jeudi 6 juillet 2017 de 09 heures à 15 heures à la Mairie du 3<sup>ème</sup> arrondissement, 18 rue François Garcin Lyon 3<sup>ème</sup>,
- le mercredi 26 juillet 2017 de 14 heures à 17 heures à la Direction de l'Aménagement Urbain, 198 avenue Jean Jaurès Lyon 7<sup>ème</sup>.

Art. 6. - Préalablement à l'ouverture de l'enquête publique, le présent arrêté sera publié par voie d'affichage, à la Direction de l'Aménagement Urbain de la Ville de Lyon, dans chacune des mairies des 9 arrondissements de Lyon et un avis sera inséré 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci, dans 2 journaux diffusés dans le Département du Rhône.

Une information sera également publiée sur le site internet de la Ville de Lyon.

Des affiches reprenant les mentions de cet avis seront apposées à la Direction de l'Aménagement Urbain de la Ville de Lyon, à la Mairie du 3<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon, ainsi que sur le site du projet.

Art. 7. - A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête et les documents annexés le cas échéant, seront transmis sans délai à Madame la Commissaire-Enquêteur.

Art. 8. - Madame la Commissaire-Enquêteur transmettra ensuite son rapport à Monsieur le Maire de Lyon dans lequel figureront ses conclusions motivées sur le dossier soumis à enquête publique.

Le rapport et les conclusions motivées de Madame la Commissaire-Enquêteur seront tenus à la disposition du public :

- à la Direction de l'Aménagement Urbain, 198 avenue Jean Jaurès à Lyon 7<sup>ème</sup>,
- à la Mairie de Lyon 3<sup>ème</sup>, 18 rue François Garcin à Lyon 3<sup>ème</sup>,
- à la Préfecture du Département du Rhône et de la Région Rhône-Alpes, 106 Rue Pierre Corneille à Lyon 3<sup>ème</sup>,
- ainsi que sur le site internet de la Ville de Lyon.

Et ce, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Art. 9. - Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du Service Urbanisme Appliqué, Direction de l'Aménagement Urbain, Mairie de Lyon, à l'adresse suivante :

- 198 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon ; Adresse postale : Mairie de Lyon - 69205 Lyon cedex 01.

Art. 10. - Une copie du présent arrêté sera adressée :

- à la Mairie de Lyon 3<sup>ème</sup>,
- à Monsieur le Préfet du Département du Rhône et de la Région Rhône-Alpes,
- à Madame la Commissaire-Enquêteur,
- au pétitionnaire.

Art. 11. - Monsieur le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Art. 12. - La présente décision est transmise au Représentant de l'Etat dans les conditions prévues aux articles L 2131-1 et L 2131-2 du Code

Général des Collectivités Territoriales. Elle est exécutoire à compter de sa réception.

Lyon, le 22 mai 2017

*Pour le Maire de Lyon,  
L'Adjoint Délégué à l'Aménagement, l'Urbanisme,  
l'Habitat et le Logement,  
Michel LE FAOU*

*Pour le Maire de Lyon,  
L'Adjoint Délégué à la  
Démocratie Participative  
Loïc GRABER*

---

**Délégation de fonction d'officier d'état civil à une conseillère municipale - Mme Nathalie Perrin-Gilbert** (Délégation Générale au Service au Public et à la Sécurité - Service des Mairies d'arrondissement)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

L'article L. 2122-18 dispose que le Maire est seul chargé de l'administration, mais il peut sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints, ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du Conseil municipal ;

Arrête :

Article Premier. - Mme Nathalie Perrin-Gilbert, Conseillère Municipale, est déléguée pour remplir les fonctions d'Officier de l'état civil à la Mairie du 8<sup>ème</sup> arrondissement le samedi 24 juin 2017.

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Expédition en sera transmise à Monsieur le Procureur de la République.

Lyon, le 18 mai 2017

*Le Maire de Lyon,  
Gérard COLLOMB*

---

**Délégation de fonction d'officier d'état civil à un conseiller municipal - M. Denis Broliquier** (Délégation Générale au Service au Public et à la Sécurité - Service des Mairies d'arrondissement)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

L'article L. 2122-18 dispose que le Maire est seul chargé de l'administration, mais il peut sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints, ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du Conseil municipal ;

Arrête :

Article Premier. - M. Denis Broliquier, Conseiller Municipal, est délégué pour remplir les fonctions d'Officier de l'état civil à la Mairie du 8<sup>ème</sup> arrondissement le samedi 10 juin 2017.

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Expédition en sera transmise à Monsieur le Procureur de la République.

Lyon, le 18 mai 2017

*Le Maire de Lyon,  
Gérard COLLOMB*

---

**Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons** (Direction de la Régulation Urbaine - Service Occupation Temporaire de l'Espace Public)

---

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6604	Entreprise Sanofi Genzyme	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'installation de containers dans le cadre de la journée mondiale de la sclérose en plaque	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai des Célestins</b>	au droit du n° 3 sur 5 emplacements sauf pour des containers	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017
6605	Association House Nektar	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de « Tous à la guill »	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue de la Thibaudière</b>	entre la rue Creuzet et l'avenue Jean Jaurès	A partir du jeudi 1 juin 2017, 13h, jusqu'au vendredi 2 juin 2017, 0h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des 2 côtés du n° 35 au n° 27	A partir du jeudi 1 juin 2017, 9h, jusqu'au vendredi 2 juin 2017, 0h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6606	La Chapelle de La Trinité	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de manifestations	le stationnement de 6 véhicules techniques sera autorisé	<b>Passage Ménéstrier</b>		A partir du mercredi 28 juin 2017, 9h, jusqu'au vendredi 30 juin 2017, 18h
						A partir du mercredi 7 juin 2017, 9h, jusqu'au vendredi 9 juin 2017, 18h
						A partir du mercredi 14 juin 2017, 9h, jusqu'au dimanche 18 juin 2017, 23h30
6607	Monsieur Delezinier Sébastien	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	<b>Rue Verdi</b>		A partir du lundi 22 mai 2017, 7h, jusqu'au mardi 23 mai 2017, 19h
6608	Entreprise Axians	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue d'Alsace Lorraine</b>	sur 15 m au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms situé au droit du n° 21	Le lundi 22 mai 2017, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m en face du n° 11	
					sur 15 m au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms situé au droit des emplacements de stationnements en face du n° 21	
					sur 15 m au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms situé au droit des emplacements de stationnements en face du n° 19	
6609	Association Crossbox	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un festival Sortons Paquet	des animations seront autorisées	<b>Place Croix Paquet</b>		Le samedi 10 juin 2017, de 14h à 18h30
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Place Colbert</b>		A partir du samedi 10 juin 2017, 19h, jusqu'au dimanche 11 juin 2017, 0h
				<b>Place du Griffon</b>		Le vendredi 9 juin 2017, de 19h à 22h45
				<b>Rue Saint Claude</b>		A partir du vendredi 9 juin 2017, 12h, jusqu'au samedi 10 juin 2017, 0h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place du Griffon</b>		A partir du vendredi 9 juin 2017, 12h, jusqu'au samedi 10 juin 2017, 0h
				<b>Rue d'Alsace Lorraine</b>	face au n°19 et n° 20	Le samedi 10 juin 2017, de 9h à 21h
<b>Place Colbert</b>	du n° 4 au n° 6	A partir du samedi 10 juin 2017, 10h, jusqu'au dimanche 11 juin 2017, 2h				

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6609	Association Crossbox	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un festival Sortons Paquet	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place du Griffon</b>	sur l'aire de livraison	A partir du vendredi 9 juin 2017, 12h, jusqu'au samedi 10 juin 2017, 0h
				<b>Place Croix Paquet</b>	face au n° 8	Le samedi 10 juin 2017, de 9h à 21h
6610	Entreprise Constructel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans chambre du réseau de Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Cours Richard Vitton</b>	entre le n° 79 et le n° 81	A partir du vendredi 19 mai 2017 jusqu'au jeudi 25 mai 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 79 et le n° 81	A partir du vendredi 19 mai 2017 jusqu'au jeudi 25 mai 2017, de 7h30 à 16h30
6611	Entreprise Farjot	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	<b>Place Eugène Wernert</b>	sur le trottoir Sud de la chaussée Sud	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur les emplacements situés côtés Sud de la chaussée Sud	
6612	Entreprise Champagné Façades	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Imbert Colomès</b>	sur 5 m au droit du n° 14	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au jeudi 22 juin 2017
6613	Entreprise B V S	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Voltaire</b>	côté pair, sur 20 m en face du n° 53	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au mercredi 24 mai 2017
				<b>Rue de Créqui</b>	côté pair, sur 20 m au droit du n° 202	
6614	Entreprise Chavanoz Prestation Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Flesselles</b>	sur 15 m au droit du n° 23	Le mardi 23 mai 2017, de 7h à 19h
6615	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Professeur Paul Siseley</b>	trottoir pair, sur 30 m au droit du n° 28	Le lundi 22 mai 2017, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		sur 30 m, au droit du n° 28	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 30 m, au droit du n° 28	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 28	
6616	Entreprise Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance de l'éclairage public pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Valfenière</b>	des deux côtés de la chaussée	Le mercredi 24 mai 2017, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6617	Association Environnement Place Morel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la fête des voisins	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Pierre Blanc</b>	dans son intégralité	Le samedi 10 juin 2017, de 7h à 23h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Le vendredi 9 juin 2017, de 7h à 13h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6618	Entreprise Rtt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance d'un réseau Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Quai Romain Rolland</b>	sur 20 m au Nord du pont Bonaparte, la circulation sera réduite à la voie Est	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au mercredi 31 mai 2017, de 9h à 16h
6619	Bus Info Santé	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'installation du Bus	le stationnement du Bus Info Santé sera autorisé	<b>Place Carnot</b>		Le mercredi 21 juin 2017, de 13h à 18h
6620	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Quai de Bondy</b>	sur 30 m au droit de la rue Octavio Mey	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au samedi 3 juin 2017
				<b>Rue Octavio Mey</b>	sens Ouest / Est, entre la place Saint Paul et le quai de Bondy, sauf pour les véhicules du SYTRAL	
					sur 15 m à l'Ouest du quai de Bondy	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de l'Angile</b>	sur 20 m au droit du n° 1	
6621	Entreprise Setelen	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Orange	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins de l'entreprise	<b>Rue de Bourgogne</b>		A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au vendredi 26 mai 2017
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Avenue du Vingt Cinquième Rts</b>	de 23h à 5h	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue de Bourgogne</b>		
				<b>Avenue du Vingt Cinquième Rts</b>	de 23h à 5h	
		le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		<b>Rue de Bourgogne</b>	des deux côtés de la chaussée	
6622	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans chambre Télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Philomène Magnin</b>	côté pair, sur 5 m au droit du n° 6	Les mardi 23 mai 2017 et mercredi 24 mai 2017, de 7h30 à 16h30
6623	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux GRDF	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	<b>Place des Capucins</b>	pour accéder au n° 1	A partir du mercredi 31 mai 2017 jusqu'au mercredi 14 juin 2017, de 7h à 19h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 10 m au droit du n° 1	
6624	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Tilsitt</b>	sur 10 m, côté Ouest de part et d'autre de la rue Clotilde Bizolon	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au mercredi 24 mai 2017, de 9h à 16h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6625	La Direction départementale de la sécurité publique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un exercice de sécurité	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Ney	entre le cours Lafayette et le Boulevard Eugène Deruelle	A partir du jeudi 22 juin 2017, 19h, jusqu'au vendredi 23 juin 2017, 1h
				Rue Masséna		
6625	La Direction départementale de la sécurité publique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un exercice de sécurité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard Eugène Deruelle	entre le Boulevard Vivier Merle et la rue Tête d'Or	A partir du jeudi 22 juin 2017, 17h, jusqu'au vendredi 23 juin 2017, 1h
					des 2 côtés , entre le Boulevard Vivier Merle et la rue Tête d'Or	
6626	Entreprise Carré Roosevelt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un vide-greniers	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite à 2 voies	Cours Franklin Roosevelt	entre la rue Duguesclin et l'avenue Maréchal de Saxe	Le samedi 24 juin 2017, de 6h à 20h
			la tenue d'un vide-greniers sera autorisée		contre-allées Sud et Nord entre la place Kleber et l'avenue Maréchal de Saxe	
			le stationnement des véhicules des exposants sera autorisé		chaussée principale sur les voies Sud et Nord le long des terre-pleins	A partir du vendredi 23 juin 2017, 16h, jusqu'au samedi 24 juin 2017, 22h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		contre-allées Sud et Nord, entre la rue Duguesclin et l'avenue Maréchal de Saxe	
6627	Entreprise Setelen	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de dépose massive d'un câble du réseau Orange	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Place Saint Paul	sur 15 m au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms	A partir du jeudi 1 juin 2017 jusqu'au jeudi 15 juin 2017, de 23h à 5h
				Place Paul Duquaire		
				Quai Romain Rolland		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Octavio Mey	sur 15 m au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms au droit du n° 7	
				Rue François Vernay	sur 15 m au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms	
				Quai Pierre Scize	entre les n° 52 à 91 sur 15 m au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms	
				Place Ennemond Fousseret	sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 3	
Quai Pierre Scize	sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 71	A partir du vendredi 2 juin 2017, 19h, jusqu'au samedi 3 juin 2017, 6h				
6628	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement de camion	la circulation des piétons sera interdite	Rue Berthe Morisot	trottoir Est, entre la rue Genton et l'avenue Jean Mermoz	Les jeudi 18 mai 2017 et vendredi 19 mai 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6628	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement de camion	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Berthe Morisot</b>	entre la rue Genton et l'avenue Jean Mermoz	Les jeudi 18 mai 2017 et vendredi 19 mai 2017
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Genton et l'avenue Jean Mermoz	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur la rue Genton	
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP» mis en place par l'entreprise Lyon Levage			
6629	Entreprise Setelen	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Fort Saint Irénée</b>	sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située en face du n° 78	Le jeudi 8 juin 2017, de 7h à 17h
6630	Entreprise Denis Vincent	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Burdeau</b>	sur 6 m au droit du n° 37	A partir du vendredi 19 mai 2017 jusqu'au samedi 27 mai 2017
6631	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	<b>Rue Albert Falsan</b>	au droit de la rue des Draperies	A partir du mardi 23 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017, de 7h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
6632	Entreprise Blanc Gilbert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	<b>Rue de la République</b>	sur le trottoir impair au Nord de la Rue de l'Arbre Sec sauf le Dimanche	A partir du vendredi 19 mai 2017 jusqu'au mercredi 31 mai 2017, de 7h à 17h
			la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit		sur le trottoir situé au droit du n° 3	
6633	Entreprise Blanc Gilbert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Chavanne</b>	sur 4 m au droit du n° 3	A partir du vendredi 19 mai 2017 jusqu'au mercredi 31 mai 2017
6634	La Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Quai Jayr</b>	sur le parking situé côté Est, entre le rond point des Monts d'Or et la rue Masaryk	A partir du mercredi 24 mai 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6635	Se Levage Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Ferdinand Buisson</b>	côté impair, sur 30 m à l'Ouest de la rue Bonnard	Le vendredi 26 mai 2017
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre l'avenue Lacassagne et la rue Bonnard	
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Viala</b>	côté Est, sur 10 m au Nord de l'avenue Lacassagne	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Ferdinand Buisson</b>	des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 18	



Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6636	Entreprise Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Feuillat</b>	sur 30 m, au droit du n° 57	A partir du vendredi 26 mai 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du vendredi 26 mai 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017
6637	Entreprise Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	<b>Rue Saint Jean</b>		A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au mercredi 24 mai 2017, de 21h à 5h
			la circulation des véhicules sera interdite			
6638	Entreprise Sogedas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Molière</b>	côté pair, sur 15 m au droit du n° 80	Le dimanche 28 mai 2017, de 7h30 à 17h
6639	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue du Président Edouard Herriot</b>	sur 15 m au droit du n° 40	Les mardi 23 mai 2017 et mercredi 24 mai 2017, de 8h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Pléney</b>	entre la rue du Plâtre et la rue Longue	
				<b>Rue du Plâtre</b>	entre la rue du Président Edouard Herriot et la rue Paul Chenavard	
6640	Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de mâts d'éclairage public	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Place Carnot</b>	entre la rue Duhamel et la Rue de Condé	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017, de 8h à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		en face des n° 10 à 13, sur emplacement en épis	
6642	Serl et Tls	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue André Philip</b>	sur 15 m, au droit du n° 286	A partir du vendredi 19 mai 2017 jusqu'au samedi 20 mai 2017
6643	Entreprise Constructel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement de réseaux gaz	des ponts lourds seront positionnés sur les fouilles afin de préserver un cheminement piétons	<b>Rue Franklin</b>	trottoir pair, entre le n° 32 et la rue Victor Hugo	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017, de 7h30 à 16h30
			la circulation des piétons sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre la rue Victor Hugo et le n° 34	
6644	Entreprise Mdtpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la giration des TCL	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Nicolai</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au Nord de la Grande Rue de la Guillotière	A partir du vendredi 19 mai 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017
6645	Le collège Clémenceau et l'association Action contre la faim	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une course contre la faim	une course sera autorisée	<b>Avenue Leclerc</b>	sur le bas port, sur la piste cyclable	Le vendredi 19 mai 2017, de 8h30 à 15h30
6646	Entreprise Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'installation d'une roulotte de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Fossés de Trion</b>	sur 10 m, côté pair au Nord de la rue Appian	A partir du samedi 20 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6647	Entreprise Stracchi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Direction de l'eau de la Métropole	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Grenette</b>	trottoir Nord, sur 20 m à l'Est du quai Saint Antoine	A partir du mercredi 24 mai 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie	<b>Quai Saint Antoine</b>	sur 20 m, de part et d'autre de la rue Grenette	
				<b>Rue Grenette</b>	au carrefour avec le quai Saint Antoine	
6648	Association Eco Système	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une collecte solidaire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue des Frères Lumière</b>	au droit du n° 136 sur 2 emplacements	Le samedi 17 juin 2017, de 8h à 14h
			un barnum sera autorisé	<b>Place Ambroise Courtois</b> <b>Rue Jean Sarrazin</b>		Le samedi 17 juin 2017, de 8h30 à 14h
6649	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Vauzelles</b>	côté pair, entre le boulevard de la Croix Rousse et le n° 6, hors emplacements réservés aux forains du marché	A partir du samedi 20 mai 2017 jusqu'au vendredi 16 juin 2017
6650	L'établissement Deli's Dad	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Cuvier</b>	au droit du n° 166, sur une longueur de 4,50 m	A partir du samedi 20 mai 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
6651	Entreprise Roger Martin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection totale de la bande de roulement	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue de la Balme</b>	entre la rue Constant et la rue Sainte Marie	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017, de 7h à 17h30
				<b>Rue Louis</b>	entre la rue Ferdinand Buisson et la Rue de la Balme	
				<b>Rue Camille</b>		
			la circulation des véhicules sera interdite sauf riverains	<b>Rue de la Balme</b>	entre la rue Constant et la rue Sainte Marie	
				<b>Rue Louis</b>	entre la rue Ferdinand Buisson et la Rue de la Balme	
				<b>Rue Camille</b>		
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Balme</b>	des deux côtés, entre la rue Constant et la rue Camille				
6652	Association Latino Family	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de « Latinomix »	une animation sera autorisée	<b>Place du Huit mai 1945</b>	(montage dès 18h)	Les samedi 24 juin 2017 et samedi 8 juillet 2017, de 19h30 à 21h30
					(montage dès 8 h)	Les samedi 19 août 2017 et samedi 26 août 2017, de 19h30 à 21h30
					(montage dès 18h)	Les samedi 5 août 2017 et samedi 12 août 2017, de 19h30 à 21h30
						Les samedi 22 juillet 2017 et samedi 29 juillet 2017, de 19h30 à 21h30
6653	L'établissement Ninie Cupcakes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Sully</b>	au droit du n° 25, sur une longueur de 5 m	A partir du samedi 20 mai 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
6654	L'Agence Hors Média	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une opération promotionnelle Road Show Rigoni	des animations seront autorisées	<b>Place Antonin Poncet</b>	(montage dès 8h - démontage 20h)	Les vendredi 23 juin 2017 et samedi 24 juin 2017, de 11h à 18h	
6655	Comité d'intérêt local Sud Presqu'île	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la fête des Guinguettes de la Confluence	des animations seront autorisées	<b>Quai Rambaud</b>		A partir du samedi 24 juin 2017, 10h, jusqu'au dimanche 25 juin 2017, 1h30	
				<b>Square Delfosse</b>			
			des installations seront autorisées	<b>Quai Antoine Riboud</b>			A partir du vendredi 23 juin 2017, 8h, jusqu'au dimanche 25 juin 2017, 12h
				<b>Quai Rambaud</b>			
6656	Entreprise Bus	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour un opérateur Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Quai Claude Bernard</b>	entre la Rue de l'Université et l'avenue Berthelot	Les lundi 29 mai 2017 et mardi 30 mai 2017, de 9h à 16h	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h				
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Berthelot</b>	sur 10 m au droit du n° 9 (le long de la plateforme Tramway)	Les lundi 29 mai 2017 et mardi 30 mai 2017	
6657	Entreprise Eiffage Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des cycles et des véhicules sera interdite	<b>Boulevard Marius Vivier Merle</b>	contre allée Ouest, entre la rue Paul Bert et l'avenue Félix Faure	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au mercredi 31 mai 2017, de 9h à 16h	
				<b>Rue de l'Abondance</b>	entre la rue Danton et le boulevard Marius Vivier Merle		
				<b>Rue du Pensionnat</b>	entre la place Danton et le boulevard Marius Vivier Merle		
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Boulevard Marius Vivier Merle</b>	contre allée Ouest, entre la rue Paul Bert et l'avenue Félix Faure		
				<b>Rue de l'Abondance</b>	entre la rue Danton et le boulevard Marius Vivier Merle		
				<b>Rue du Pensionnat</b>	entre la place Danton et le boulevard Marius Vivier Merle		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Pensionnat</b>	des deux côtés, sur 15 m à l'Ouest du boulevard Marius Vivier Merle		A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au mercredi 31 mai 2017, de 7h30 à 16h30
				<b>Rue des Rancy</b>	des deux côtés, sur 10 m à l'Ouest du boulevard Marius Vivier Merle		
				<b>Rue de l'Abondance</b>	des deux côtés, sur 15 m à l'Ouest du boulevard Marius Vivier Merle		

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6657	Entreprise Eiffage Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Boulevard Marius Vivier Merle</b>	contre allée Ouest, entre la rue Paul Bert et l'avenue Félix Faure	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au mercredi 31 mai 2017, de 7h30 à 16h30
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	<b>Rue du Pensionnat</b> <b>Rue de l'Abondance</b>	au débouché sur la place Danton	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au mercredi 31 mai 2017, de 9h à 16h
6658	Entreprise Setelen	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Orange	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins de l'entreprise	<b>Rue Marietton</b>	entre la place Valmy et le quai Jayr	Le lundi 29 mai 2017, de 23h à 5h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre la place Valmy et le quai Jayr	Le lundi 29 mai 2017
6659	La Métropole de Lyon - Direction de la voirie et les entreprises adjudicataires des marchés	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement d'une voie cyclable	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Quai Victor Augagneur</b>	entre le pont Lafayette et le pont Wilson	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au lundi 31 juillet 2017
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue de Bonnel</b>	sur 20 m à l'Est du quai Augagneur	
				<b>Quai Victor Augagneur</b>	des deux côtés, entre le pont Lafayette et le pont Wilson	
			<b>Rue de Bonnel</b>	des deux côtés, sur 20 m à l'Est du quai Augagneur		
6660	Entreprise Soterly	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Emile Duployé</b>	sur 50 m, à l'Est de la rue Vuillerme	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Vuillerme</b>	sur 100 m, au Sud de la rue Emile Duployé	
				<b>Rue Emile Duployé</b>	côté Sud, sur 50 m à l'Est de la rue Vuillerme	
			<b>Rue Vuillerme</b>	des deux côtés, sur 100 m au Sud de la rue Emile Duployé		
6661	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Marius Berliet</b>	côté Sud, entre la rue Saint Agnan et la rue Audibert et Lavirotte	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017
6662	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de ERDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue de Condé</b>	sur 30 m, au droit du n° 23	A partir du vendredi 26 mai 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 23	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6663	Entreprise La Croix Rouge	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une braderie	l'installation de 8 portants et 2 tables sera autorisée sur le trottoir	<b>Rue Paul Cazeneuve</b>	au droit du n° 16	Les mercredi 31 mai 2017 et jeudi 1 juin 2017, de 8h30 à 18h
6664	Only Lyon Office du Tourisme	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'installation d'un chalet d'information	l'installation d'un chalet d'information sera autorisée	<b>Place Edouard Commette</b>		A partir du jeudi 1 juin 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
6665	Association des Rescapés de Montluc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une cérémonie du souvenir	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Antoine de Saint-Exupéry</b>	au droit du n° 31 au n° 27 sur 5 emplacements	Le mardi 6 juin 2017, de 10h30 à 12h
6666	Association Cercle Aventure	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une démonstration des sapeurs pompiers du Rhône	des installations seront autorisées	<b>Quai Antoine Riboud</b>		Le samedi 10 juin 2017, de 12h à 17h
6667	Entreprise Rhône Toitures	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Jules Valensaut</b>	sur 12 m, en face du n° 15	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au jeudi 29 juin 2017
6668	L'atelier Bout d' Terre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de « L' Atelier fête ses 20 ans »	des installations seront autorisées	<b>Place Benoit Crépu</b>		Le dimanche 11 juin 2017, de 8h à 20h
			l'accès et le stationnement de véhicules techniques seront autorisés			Le dimanche 11 juin 2017, de 8h à 9h30
						Le dimanche 11 juin 2017, de 18h à 20h
6669	Les Petits Commandants	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une kermesse	une kermesse sera autorisée	<b>Place Commandant Arnaud</b>	(montage dès 13h30)	Le vendredi 9 juin 2017, de 16h30 à 21h30
6670	Parti Communiste Français	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation	des animations seront autorisées	<b>Place Mazagran</b>	(montage dès 16h)	Le vendredi 9 juin 2017, de 16h30 à 0h
6671	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Ville de Lyon/ éclairage publique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Général Ples-sier</b>	côté impair, entre le n° 3 et n° 9	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au mercredi 31 mai 2017, de 7h30 à 16h30
				<b>Rue Vaubecour</b>	côté pair, entre le n° 34 et n° 34 bis	
				<b>Square Janmot</b>	côté Sud, des deux côtés de la chaussée, entre la rue Guynemer et le quai Tilsitt	
6672	Entreprise Engie Inéo Infracom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue des Frères Lumière</b>	côté pair, sur 10 m au droit des n° 88 et 94	Le lundi 29 mai 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6673	Entreprise Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Boulevard de l'Artillerie</b>	entre la rue Challemeil Lacour et l'avenue JF Raclet	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Challemeil Lacour et l'avenue JF Raclet	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
6674	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	des ponts lourds seront positionnés sur les fouilles hors périodes de chantier afin de maintenir le cheminement piétons	<b>Rue Saint Maurice</b>	entre le n° 2 et la rue St Nestor	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 2 et la rue St Nestor	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017
6675	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Emile Combes</b>	entre le n° 16 et l'avenue Paul Santy	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 23 juin 2017
				<b>Avenue Paul Santy</b>	entre le n° 2 et le n° 14	
				<b>Rue Xavier Privas</b>	entre le n° 39 et le n° 41	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Avenue Paul Santy</b>	entre le n° 2 et le n° 14	
				<b>Rue Emile Combes</b>	entre le n° 16 et l'avenue Paul Santy	
				<b>Rue Xavier Privas</b>	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 16 et l'avenue Paul Santy	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Xavier Privas</b>	côté impair, entre le n° 39 et le n° 41	
	<b>Avenue Paul Santy</b>	côté pair, entre le n° 2 et le n° 14				
6676	Entreprise Lapierre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier sur chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue de Brest</b>	sur 5 m, au droit du n° 32	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au mercredi 28 juin 2017
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans couloir Bus			
6677	La Métropole de Lyon - Direction de la voirie et les entreprises adjudicataires des marchés	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Montée Saint Sébastien</b>	au droit de la rue René Leynaud, lors de la phase d'aménagement du carrefour	A partir du mercredi 17 mai 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera dans le sens Nord/Sud	<b>Rue de l'Abbé Rozier</b>	lors de la phase de fermeture à la circulation de la rue René Leynaud, entre la rue Abbé Rozier et la rue Coysevox	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6677	La Métropole de Lyon - Direction de la voirie et les entreprises adjudicataires des marchés	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera dans le sens Sud/Nord	<b>Rue Coysevox</b>	lors de la phase de fermeture à la circulation de la rue René Leynaud, entre la rue Abbé Rozier et la rue Coysevox	A partir du mercredi 17 mai 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue René Leynaud</b>	entre la rue Abbé Rozier et la montée Saint Sébastien, par tronçons successifs	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Coysevox</b>	au droit du n° 2, pour permettre l'installation d'une base vie	
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	<b>Rue de l'Abbé Rozier</b>	au débouché sur la rue des Capucins, lors de la phase de fermeture à la circulation de la rue René Leynaud, entre la rue Abbé Rozier et la rue Coysevox	
6678	Entreprise Mercier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la giration d'engins de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Jean Renoir</b>	côté pair, sur 15 m au droit du n° 10	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au mercredi 31 mai 2017, de 7h30 à 17h
6679	Entreprise Delta Net	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le lavage de vitres à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue de Bonnel</b>	côté impair, entre le n° 27 et la rue Vendôme	Le lundi 29 mai 2017, de 7h à 18h
				<b>Rue Vendôme</b>	côté pair, entre la rue Bonnel et la rue Le Royer	
				<b>Rue Le Royer</b>	côté pair, entre la rue Vendôme et le n° 2	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Bonnel</b>	côté impair, entre le n° 27 et la rue Vendôme	
				<b>Rue Vendôme</b>	côté pair, entre la rue Bonnel et la rue Le Royer	
				<b>Rue Le Royer</b>	côté pair, entre la rue Vendôme et le n° 2	
6680	Entreprise Delta Service Location	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'un groupe électrogène	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	<b>Rue Tupin</b>	côté pair, sur 5 m au droit du n° 40 (sur emplacement de transports de fonds)	Les lundi 29 mai 2017 et mardi 30 mai 2017
6681	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau potable	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Voltaire</b>	entre la Rue de la Part Dieu et la rue Mazenod	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Mazenod</b>	sur 15 m, au droit de la rue Voltaire	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Voltaire</b>	entre la Rue de la Part Dieu et la rue Mazenod	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017, de 9h à 16h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6681	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau potable	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Mazenod</b>	des deux côtés, sur 10 m de part et d'autre de la rue Voltaire	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017, de 7h30 à 16h30
				<b>Rue Voltaire</b>	côté impair, sur 10 m au Sud de la rue Mazenod	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017, de 7h30 à 16h30
					au débouché sur la Rue de la Part Dieu	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017, de 9h à 16h
6682	Entreprise Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Boulevard Marius Vivier Merle</b>	sur 20 m, de part et d'autre de la rue Abbé Boisard	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017, de 9h à 16h
				<b>Avenue Félix Faure</b>	sur 20 m, de part et d'autre du boulevard Marius Vivier Merle	
					entre le n° 106 et n° 108	
<b>Boulevard Marius Vivier Merle</b>	sur 20 m, de part et d'autre du cours Gambetta					
6683	Entreprise Collet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	<b>Rue Artaud</b>	partie comprise entre le n° 11 et la rue Eugène Pons	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée partie comprise entre le n° 11 et la rue Eugène Pons	
6684	Entreprise Mcl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Paileron</b>	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 16	A partir du mardi 23 mai 2017 jusqu'au vendredi 16 juin 2017
6685	Entreprise Vita Propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Edgar Quinet</b>	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 5	Le vendredi 26 mai 2017, de 7h à 19h
6686	Entreprise Ajr Transaction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Général Sarrail</b>	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 7	Le vendredi 26 mai 2017, de 7h à 19h
6687	Entreprise Comptoir des Revêtements	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Cours Vitton</b>	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 49	Le lundi 29 mai 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Le lundi 29 mai 2017, de 7h à 19h
6688	Entreprise Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un groupe électrogène sur stationnement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Boulevard des Etats Unis</b>	côté impair sur 25 m au droit du n° 85	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au jeudi 1 juin 2017



Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6689	Entreprise Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibres optiques	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Boileau</b>	côté impair (Est), sur 10 m au droit des chambres Télécoms situées en face de l'immeuble situé au n° 90	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au mardi 23 mai 2017
6690	L'établissement Patchwork Café	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Gambetta</b>	côté pair, sur 7,90 m au droit du n° 146	A partir du samedi 20 mai 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
6691	Entreprise Champagne Façades	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue des Frères Lumière</b>	côté pair, sur 6 m au droit du n° 142	A partir du mardi 23 mai 2017 jusqu'au vendredi 23 juin 2017
6692	Entreprise Lms-Rn	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de relevé piézométrique	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Tunnel Brotteaux Servient</b>	entrée Brotteaux	Le mercredi 24 mai 2017, de 13h à 15h
6693	La Métropole de Lyon et les entreprises adjudicataires du marché	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la rue Garibaldi	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Garibaldi</b>	entre la rue de la Part Dieu et la rue de l'Abondance	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017, de 9h à 16h
				<b>Rue Paul Bert</b>	sur 100 m de part et d'autre de la rue Garibaldi	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Garibaldi</b>	contre-allée Ouest des deux cotés de la chaussée entre la rue Mazenod et la Rue de l'Abondance	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017
				<b>Rue Paul Bert</b>	des deux cotés de la chaussée entre la rue Garibaldi et la rue Léon Jouhaux	
					des deux cotés de la chaussée sur 20 m à l'Ouest de la rue Garibaldi	
				<b>Rue Etienne Dolet</b>	des deux cotés de la chaussée sur 20 m à l'Ouest de la rue Garibaldi	
				<b>Rue Chaponnay</b>	des deux cotés de la chaussée sur 20 m à l'Ouest de la rue Garibaldi	
				<b>Rue Garibaldi</b>	contre allée Est des deux cotés de la chaussée entre la rue Bouchut et la rue du Pensionnant	
<b>Rue Léon Jouhaux</b>	des deux cotés de la chaussée entre la rue des Rancy et la rue Paul Bert					

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6693	La Métropole de Lyon et les entreprises adjudicataires du marché	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la rue Garibaldi	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue du Pensionnat</b>	des deux cotés de la chaussée sur 230 m à l'Ouest de la rue Garibaldi	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017
				<b>Rue d'Arménie</b>	des deux cotés de la chaussée sur 20 m à l'Ouest de la rue Garibaldi	
				<b>Rue des Rancy</b>	des deux cotés de la chaussée à l'Est entre la rue Jouhaux et la rue Garibaldi	
			des deux cotés de la chaussée sur 20 m à l'Ouest de la rue Garibaldi			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Place des Martyrs de la Résistance</b>	côté Ouest et côté Sud sauf les jours de marchés	
				<b>Rue Verlet Hanus</b>	des deux cotés de la chaussée sur 20 m à l'Ouest de la rue Garibaldi	
6694	Société Josue Etame Eyoke	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Sébastien Gryphe</b>	côté pair, sur 15 m au droit du n° 54	Le mardi 23 mai 2017
6695	L'établissement La Mouss' Tache	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Saint Antoine</b>	au droit du n° 19, sur une longueur de 5 m	A partir du mercredi 24 mai 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
6696	Entreprise Imorev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Jean Jaurès</b>	côté pair, sur 9 m au droit du n° 44	A partir du mardi 23 mai 2017 jusqu'au lundi 5 juin 2017
6697	Entreprise Alticlean	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de vitres	la circulation des piétons sera interdite	<b>Cours Charlemagne</b>	au droit de l'Hôtel de Région	Le jeudi 25 mai 2017
				<b>Rue Paul Montrochet</b>		
				<b>Cours Charlemagne</b>	sur l'esplanade nord au droit de l'Hôtel de Région	
				<b>Rue Smith</b>	au droit de l'Hôtel de Région	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé pour un véhicule nacelle	<b>Cours Charlemagne</b>	sur l'esplanade nord au droit de l'Hôtel de Région	
				<b>Rue Smith</b>		
				<b>Rue Paul Montrochet</b>		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant sur le trottoir	<b>Cours Charlemagne</b>	au droit de l'Hôtel de Région	
				<b>Rue Paul Montrochet</b>		
				<b>Rue Smith</b>		
<b>Cours Charlemagne</b>	sur l'esplanade nord au droit de l'Hôtel de Région					
	au droit de l'Hôtel de Région					

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6698	Entreprise Bonnefond Environnement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de canalisation	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	<b>Grande Rue de la Guillotière</b>	au droit du n° 92	Le mercredi 24 mai 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sens Ouest/Est, au droit du n° 92	
			la piste cyclable sera interrompue		au droit du n° 92	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
6699	Entreprise Coté Provence	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Coté Provence	<b>Avenue Félix Faure</b>	trottoir Sud, au droit du n° 16	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, au droit du n° 16	
6700	Entreprise Quadric	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer l'inspection des ouvrages d'art	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Quai Docteur Gallieton</b>	dans la trémie sous le pont Galliéni	A partir du mardi 30 mai 2017 jusqu'au mercredi 31 mai 2017, de 9h à 16h
6701	Association Arty Farty	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Saint Bonaventure</b>	côté Nord, sur 10 m entre la rue Grôlée et la rue du Président Carnot	Le mardi 30 mai 2017
6702	La Métropole de Lyon - Direction de la propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de chaussée	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Place Jean Jaurès</b>	contre allée Sud et contre allée Nord	Le lundi 29 mai 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur le parking à l'angle de l'avenue Jean Jaurès et la contre allée Nord de l'avenue Jean Jaurès	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		contre allée Sud et contre allée Nord	
					sur le parking à l'angle de l'avenue Jean Jaurès et la contre allée Nord de l'avenue Jean Jaurès	
6703	Entreprise Guiraud	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Guiraud	<b>Rue Simone de Beauvoir</b>	trottoir Ouest, au droit du n° 9	Le lundi 29 mai 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 20 m au droit du n° 9	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6704	Entreprise I D F	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement d'un véhicule de formation à la lutte contre l'incendie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Général Mouton Duvernet</b>	sur 10 m, au droit du n° 26	Le mardi 4 juillet 2017
					sur 10 m, au droit du n° 26	A partir du mardi 30 mai 2017 jusqu'au mercredi 31 mai 2017
6705	Entreprise Millon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue d'Anvers</b>	trottoir Ouest, entre la rue de l'Université et la rue Renan	Le lundi 29 mai 2017
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue de l'Université et la rue Renan	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue de l'Université et la rue Renan	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Ouest, entre la rue de l'Université et la rue Renan	
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP» mis en place par l'entreprise Millon		au débouché sur la rue de l'Université	
6706	Etablissement Français du sang Rhône-Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un camion de prélèvements sanguins	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Charles Richard</b>	sur 40 m, au droit du n° 53	Le mercredi 31 mai 2017, de 15h à 20h
6707	Entreprise Ginger	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour la Métropole de Lyon	les véhicules de l'entreprise Ginger seront autorisés à circuler et à stationner	<b>Avenue Leclerc</b>	trottoir Ouest	Le vendredi 19 mai 2017
			un cheminement piétons sera maintenu le long de l'emprise chantier			
6708	Entreprise Jaymot	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	la circulation des piétons sera gérée par du personnel du chantier	<b>Rue Sébastien Gryphe</b>	trottoir Est, au droit du n° 113	Le vendredi 19 mai 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 25 m au droit du n° 113	
6709	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Emile Combes</b>	à l'intérieur du giratoire dans le carrefour avec la rue Xavier Privas	A partir du samedi 20 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6710	Entreprise Eiffage Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Avenue Maréchal de Saxe</b>	dans les deux sens, entre le n° 64 et le cours Lafayette	A partir du mercredi 31 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera autorisée dans le couloir Bus à contresens, un autre couloir Bus devra être matérialisé par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux		entre le n° 64 et le cours Lafayette	A partir du mercredi 31 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 64 et le cours Lafayette	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6711	Entreprise Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de GRDF	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	<b>Rue Sébastien Gryphe</b>	trottoir Est, entre les n° 43 et n° 49	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre les n° 43 et n° 49	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, entre les n° 43 et n° 49	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6712	Entreprise Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour un opérateur Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins de l'entreprise	<b>Rue Louis Loucheur</b>	sur 30 m de part et d'autre de la rue Sergent Michel Berthet	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Sergent Michel Berthet</b>	au droit de la rue Louis Loucheur	
				<b>Rue Professeur Guérin</b>	sur 30 m à l'Ouest de la rue Pierre Audry	
				<b>Rue Pierre Audry</b>	sur 30 m au Sud de la rue Professeur Guérin	
				<b>Rue Louis Loucheur</b>	sur 30 m de part et d'autre de la rue Sergent Michel Berthet	
				<b>Rue Sergent Michel Berthet</b>	au droit de la rue Louis Loucheur	
				<b>Rue Professeur Guérin</b>	sur 30 m à l'Ouest de la rue Pierre Audry	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Sergent Michel Berthet</b>	au droit de la rue Louis Loucheur	
				<b>Rue Louis Loucheur</b>	sur 30 m de part et d'autre de la rue Sergent Michel Berthet	
				<b>Rue Pierre Audry</b>	sur 30 m au Sud de la rue Professeur Guérin	
					côté pair, au droit des n° 26 et n° 28	
				le stationnement des véhicules sera interdit gênant		
6713	Entreprise Picq	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle élévatrice		la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Vauban</b>	trottoir Nord entre le n° 21 et la rue Pierre Corneille
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	entre le n° 21 et la rue Pierre Corneille		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 21 et la rue Pierre Corneille		Le mardi 23 mai 2017, de 7h à 16h
6714	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Paul Cazeneuve</b>	côté pair, entre la rue Pierre Delore et la Rue de Nice	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au mercredi 24 mai 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre la rue Pierre Delore et la rue Denis	
					côté pair, entre la rue Pierre Delore et la Rue de Nice	
					côté pair, entre la rue Pierre Delore et la rue Denis	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6715	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte du SYTRAL	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Pierre Delore</b>	entre le n° 71 et n° 75	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au mercredi 31 mai 2017
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sur 20 m, de part et d'autre de l'avenue Francis de Pressensé	
6716	Entreprise Mdt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Jonas Salk</b>	au droit du n° 25	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au mardi 30 mai 2017, de 8h à 16h
			la piste cyclable sera interrompue		sens Sud/Nord, entre le n° 25 et l'avenue Alexander Flemming	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		au droit du n° 25	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au mardi 30 mai 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, au droit du n° 25	
6717	Entreprise Jean Rivière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Duguesclin</b>	côté impair, sur 6 m au droit du n° 229	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au dimanche 4 juin 2017
6718	Entreprises Sade / Roche / Ailematic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Boulevard Pinel</b>	entre l'avenue Rockefeller et la rue Cortelain	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au vendredi 7 juillet 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			les traversées piétonnes de part et d'autre de l'emprise de chantier			
6719	Etablissement Taverne Gutemberg	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une brocante musicale	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Gutemberg</b>		Le dimanche 4 juin 2017, de 10h à 20h
6720	Entreprise Deluermoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de mise en sécurité de l'église Saint Pothin à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des véhicules s'effectuera dans les sens Ouest / Est	<b>Place Edgar Quinet</b>	chaussée Nord entre la rue Vendôme et la rue de Créqui	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au mardi 23 mai 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Vendôme</b>	partie comprise entre la place Edgar Quinet chaussée Nord et la place Edgar Quinet chaussée Sud	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au mercredi 24 mai 2017, de 9h à 16h
				<b>Place Edgar Quinet</b>	chaussée Sud entre la rue Vendôme et la rue de Créqui	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6720	Entreprise Deluermoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de mise en sécurité de l'église Saint Pothin à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue de Créqui</b>	partie comprise entre la rue Amédée Bonnet et la rue Bugeaud	A partir du mardi 23 mai 2017 jusqu'au mercredi 24 mai 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	<b>Place Edgar Quinet</b>	sur le trottoir au droit de l'église Saint Pothin	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au mercredi 24 mai 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Créqui</b>	chaussée Sud sur 60 m au droit de l'église Saint Pothin	
				<b>Rue Vendôme</b>	côté église Saint Pothin sur 60 m en face des n° 131 à 127	
				<b>Place Edgar Quinet</b>	chaussée Nord sur 60 m au droit de l'église Saint Pothin	
6721	Entreprise E A B	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Boulevard Eugène Deruelle</b>	côté impair, sur 20 m au droit du n° 25	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au jeudi 17 mai 2018
6722	Entreprise Meric	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Cabias</b>	sur 8 m au droit de l'immeuble situé au n° 21	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au jeudi 22 juin 2017
6723	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Paul Cazeneuve</b>	entre la rue Denis et la Rue de Nice des deux côtés, entre la rue Denis et la Rue de Nice	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017
6724	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	<b>Rue Henri Barbusse</b>	entre le n° 10 et l'avenue Francis de Pressensé	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au mercredi 31 mai 2017, de 9h à 16h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au mercredi 31 mai 2017
6725	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Malesherbes</b>	sur 30 m au Nord de la rue Sully	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017
				<b>Rue Sully</b>	sur 30 m de part et d'autre de la rue Malesherbes	
				<b>Rue Malesherbes</b>	au carrefour avec la rue Sully	
			<b>Rue Malesherbes</b>	sur 30 m au Nord de la rue Sully		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6725	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Sully</b>	sur 30 m de part et d'autre de la rue Malesherbes	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017
				<b>Rue Malesherbes</b>	au carrefour avec la rue Sully	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Sully</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre de la rue Malesherbes	
				<b>Rue Malesherbes</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au Nord de la rue Sully	
6726	Association Terre d'Ancrages	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la caravane de Terre d'Ancrages	des animations seront autorisées	<b>Place Mazagran</b>		Le dimanche 11 juin 2017, de 10h à 18h
6727	Entreprise Acrobot	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Dumont</b>	sur 10 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 18	Le mercredi 24 mai 2017, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6728	Entreprise Rhonibat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Crillon</b>	trottoir impair (Nord), partie comprise entre la Rue de Créqui et la rue Vendôme	Le mercredi 31 mai 2017, de 7h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair (Nord), partie comprise entre la Rue de Créqui et la rue Vendôme	
6729	Entreprise Denis Vincent	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Félix Faure</b>	sur 5 m, au droit du n° 232	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au jeudi 22 juin 2017
6730	La Métropole de Lyon - Direction de la voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Feuillat</b>	côté Ouest, sur 30 m au Sud de la rue Jeanne d'Arc	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au vendredi 26 mai 2017
6731	Entreprise Allo Démolition	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Louis Jasseron</b>	sur 20 m, au droit du n° 13	Le mardi 23 mai 2017
6732	Entreprise D M G Gerland Damien	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Dugesclin</b>	sur 15 m, au droit du n° 296	A partir du mardi 23 mai 2017 jusqu'au mercredi 24 mai 2017
6733	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau Enedis dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	<b>Boulevard Pinel</b>	trottoir Ouest, entre la rue Chambovet et l'avenue Lacassagne	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sens Nord/Sud, entre la rue Chambovet et l'avenue Lacassagne	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté pair, entre la rue Chambovet et l'avenue Lacassagne	



Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6734	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue de Seigné</b>	trottoir impair, entre le n° 3 et la Rue de la Part Dieu	Les vendredi 26 mai 2017 et samedi 27 mai 2017, de 9h à 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la Rue de la Part Dieu et la rue Servient	
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Part Dieu</b> <b>Rue Servient</b>	côté pair, entre le n° 30 et n° 28 des deux côtés, entre le n° 3 et la Rue de la Part Dieu	
6735	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	<b>Rue Joséphin Souлары</b>	dans les escaliers en face du n° 31	A partir du vendredi 26 mai 2017 jusqu'au mercredi 7 juin 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Mascrany</b>	sur 15 m entre le n° 7 et le n° 9	
6736	Association Lyon coté Croix-Rousse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Croix Rousse en Fête Braderie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place de la Croix Rousse</b>	(sur toute la place)	A partir du vendredi 9 juin 2017, 14h, jusqu'au samedi 10 juin 2017, 22h
6737	Association Roule qui peut	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre un rassemblement Skateboard	une découverte de la pratique du skateboard sera autorisée	<b>Quai Général Sarrail</b>	sur la rampe de skate	Le vendredi 16 juin 2017, de 19h à 22h
6738	La Ville de Lyon - La Maison pour tous Rancy	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de Tout Le Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Rancy</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 10 m au droit et en face du n° 5	A partir du vendredi 16 juin 2017 jusqu'au mardi 5 septembre 2017
6739	Entreprise Axians	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Vitton</b>	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 30	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au mardi 30 mai 2017
6740	Entreprise Poisson d'Avril	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un espace jeune	une animation sera autorisée	<b>Place des Célestins</b>		Le samedi 17 juin 2017, de 14h à 19h
6741	Entreprise Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des cycles sera interdite	<b>Rue Bonnard</b>	dans les deux sens, entre l'avenue du Château et la rue Ferdinand Buisson	Le vendredi 26 mai 2017, de 8h à 17h
			la circulation des piétons sera interdite		trottoir pair, entre le n° 68 et la rue Ferdinand Buisson	
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Ferdinand Buisson et l'avenue du Château	
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre le n° 68 et la rue Ferdinand Buisson	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6742	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement d'engin de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Seigné</b>	des deux côtés, entre le n° 5 et la Rue de la Part Dieu	Le mercredi 28 juin 2017, de 7h30 à 17h
6743	Entreprise Altitude Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Dumenge</b>	sur 15 m, emplacement de desserte situé au droit de l'immeuble situé au n° 23	Le vendredi 2 juin 2017, de 7h à 19h
6744	Entreprise Euronet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de hottes aspirantes	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	<b>Quai François Barthélémy Arles Dufour</b>	au droit du centre commercial Confluence	Le lundi 29 mai 2017, de 21h à 5h
6745	L'association 7 Ici	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la journée du fil	des installations seront autorisées	<b>Montée de la Grande Côte</b>		Le samedi 17 juin 2017, de 9h à 20h
			l'accès et le stationnement d'une 2 CV seront autorisés		au nord de la rue René Leynaud	Le samedi 17 juin 2017, de 9h à 19h
6746	Sanctuaire Saint Georges	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une procession	la circulation des véhicules pourra être interrompue au fur et à mesure de l'avancement du défilé lorsque la déambulation ne sera pas possible sur les trottoirs	<b>Quai Saint Antoine</b>	(promenade), ordre d'avancement (5)	Le dimanche 18 juin 2017, de 16h à 18h
				<b>Place Saint Jean</b>	(arrivée), ordre d'avancement (9)	
				<b>Rue du Port du Temple</b>	ordre d'avancement (4)	
				<b>Avenue Adolphe Max</b>	(Sud), ordre d'avancement (8)	
				<b>Place des Jacobins</b>	ordre d'avancement (3)	
				<b>Rue de Brest</b>	ordre d'avancement (2)	
				<b>Pont Bonaparte</b>	ordre d'avancement (7)	
				<b>Quai des Célestins</b>	(promenade), ordre d'avancement (6)	
<b>Place Saint Nizier</b>	(départ), ordre d'avancement (1)					
6747	Association Biennale d'Architecture de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Biennale d'Architecture de Lyon	des installations seront autorisées	<b>Quai Rambaud</b>	esplanade Sud devant la Sucrière	A partir du mercredi 31 mai 2017 jusqu'au jeudi 13 juillet 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Hrant Dink</b>	du n° 49 au n° 50	A partir du mercredi 31 mai 2017, 6h, jusqu'au mercredi 7 juin 2017, 20h A partir du lundi 10 juillet 2017, 6h, jusqu'au jeudi 13 juillet 2017, 18h
6748	Association Ivoire Allocodrome	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une vente à caractère humanitaire	l'installation de tables et chaises sera autorisée	<b>Place de la République</b>	(à proximité du fleuriste)	Les mardi 23 mai 2017 et mercredi 24 mai 2017, de 7h à 19h
6749	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Sergent Michel Berthet</b>	sur 20 m au droit du n° 26	A partir du mardi 30 mai 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6750	Entreprise Vita Propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Rochambeau</b>	côté pair, sur 15 m au droit du n° 10	Le mardi 30 mai 2017
6751	Entreprise Sarl Net Jp 69	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Sarl Net	<b>Rue Lortet</b>	trottoir Nord, entre la Rue de la Grande Famille et l'avenue Jean Jaurès	Le mardi 30 mai 2017, de 7h à 17h
			La circulation des piétons sera maintenue	<b>Avenue Jean Jaurès</b>	trottoir Ouest, sur 50 m au Nord de la rue Lortet	
			La nacelle de l'entreprise Sarl Net sera autorisée à stationner		<b>Rue Lortet</b>	côté Nord, entre la Rue de la Grande Famille et l'avenue Jean Jaurès
6752	Entreprise Engie Inéo Infracom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Free	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Général Gouraud</b>	côté impair, entre le n° 13 et n° 15	Les mercredi 31 mai 2017 et vendredi 2 juin 2017
6753	Entreprise Prysmian Group	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau haute tension dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Avenue Général Frère</b>	sur 50 m à l'Est du boulevard Edmond Michelet	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au mercredi 7 juin 2017
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Ouest/Est, au débouché sur le boulevard Edmond Michelet	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 50 m à l'Est du boulevard Edmond Michelet	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 50 m à l'Est du boulevard Edmond Michelet	
6754	Entreprise Ag Maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Feuillat</b>	côté pair, sur 15 m au droit du n° 42 bis	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au mardi 30 mai 2017
6755	La Boutique Bang/Olufsen	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une inauguration	la pose d'un tapis rouge sera autorisée	<b>Cours Franklin Roosevelt</b>	au droit du n° 30	Le jeudi 8 juin 2017, de 14h à 22h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 30 sur 3 emplacements (sauf pour les Aston Martin)	
6756	Entreprise Engie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau haute tension dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Avenue Général Frère</b>	entre la rue Professeur Morat et le boulevard Edmond Michelet	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au vendredi 7 juillet 2017, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Est/Ouest, entre le boulevard Edmond Michelet et la rue Professeur Morat	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue Professeur Morat et le boulevard Edmond Michelet	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue du Professeur Morat et le boulevard Edmond Michelet	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6757	Entreprise Divercity	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Boulevard Jean XXIII</b>	côté pair au droit du n° 72	Les mardi 6 juin 2017 et mercredi 7 juin 2017
6758	Entreprise Acrobart	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Masaryk</b>	côté pair, au droit du n° 28	Le lundi 12 juin 2017
6759	Entreprise Acrobart	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue des Archers</b>	côté impair, entre la rue du Président Edouard Herriot et la rue Gasparin	Le lundi 5 juin 2017, de 7h30 à 17h
				<b>Rue du Président Edouard Herriot</b>	côté pair, sur 25 m au Nord de la rue des Archers	
				<b>Rue Gasparin</b>	côté impair, sur 25 m au Nord de la rue des Archers	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Archers</b>	côté impair, entre la rue du Président Edouard Herriot et la rue Gasparin	
				<b>Rue du Président Edouard Herriot</b>	côté pair, sur 25 m au Nord de la rue des Archers	
				<b>Rue Gasparin</b>	côté impair, sur 25 m au Nord de la rue des Archers	
6760	Entreprise Oxypur	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Saint Romain</b>	sur 15 m en face du n° 19	A partir du lundi 3 juillet 2017 jusqu'au lundi 17 juillet 2017
6761	Comité d'Intérêt local Sud Presqu' Ile	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenance dans le cadre des Guinguettes de la Confluence	l'accès et le stationnement des véhicules techniques seront autorisés lors des opérations de manutentions	<b>Quai Antoine Riboud</b>		Le vendredi 23 juin 2017, de 8h à 17h
				<b>Rue Casimir Périer</b>		Le dimanche 25 juin 2017, de 8h à 12h
				<b>Quai François Barthélémy Arlès Dufour</b>		
				<b>Quai Antoine Riboud</b>		Le samedi 24 juin 2017, de 7h à 10h
				<b>Quai François Barthélémy Arlès Dufour</b>		
				<b>Rue Casimir Périer</b>		
				<b>Quai Antoine Riboud</b>		Le samedi 24 juin 2017, de 7h à 10h
				<b>Quai Rambaud</b>		Le vendredi 23 juin 2017, de 8h à 17h
						Le dimanche 25 juin 2017, de 8h à 12h
						Le vendredi 23 juin 2017, de 8h à 17h
				<b>Rue Casimir Périer</b>		Le vendredi 23 juin 2017, de 8h à 17h
				<b>Quai François Barthélémy Arlès Dufour</b>		Le vendredi 23 juin 2017, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Quai Antoine Riboud</b>	entre l'allée André Mure et la rue Denuzière	A partir du vendredi 23 juin 2017, 8h, jusqu'au dimanche 25 juin 2017, 12h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6762	Entreprise Idf	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un véhicule de formation sur chaussée	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé pour un véhicule de formation le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Gerland</b>	chaussée principale coté Est, sur 15 m au droit du n° 189	A partir du mardi 30 mai 2017, 6h, jusqu'au mercredi 31 mai 2017, 19h
6763	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une nacelle sous le pont Wilson pour un tirage de câble RTE	l'accès et le stationnement pour un véhicule nacelle seront autorisés la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit de la nacelle la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Berge Mélina Mercouri</b>	sous le pont Wilson	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au vendredi 21 juillet 2017, de 7h à 18h
6764	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de suppression de deux branchements Enedis	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé pour un véhicule de chantier sur le trottoir	<b>Rue Challemel Lacour</b>	trottoir Sud, sur 30 m au droit du n° 170 et n° 145	A partir du jeudi 1 juin 2017 jusqu'au vendredi 16 juin 2017
6765	Association Tête d'Or English Corner	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un vide-greniers	la tenue d'un vide-greniers sera autorisée	<b>Place Zoé Roche</b>		Le dimanche 18 juin 2017, de 6h à 20h
6766	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de suppression de deux branchements Enedis	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Saint Jean de Dieu</b>	entre les n° 11 et n° 13 côté pair, entre les n° 11 et n° 13 (sur le stationnement en épi)	A partir du jeudi 22 juin 2017 jusqu'au mercredi 5 juillet 2017
6767	Entreprise Quadric	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer l'inspection détaillée d'ouvrage d'art (pont de l'Université)	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Pont de l'Université</b>	trottoir Sud et Nord en alternance entre le quai Claude Bernard et le quai du Docteur Gailleton	A partir du mercredi 7 juin 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017, de 9h à 16h
6768	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant sauf GIC	<b>Rue Jeanne d'Arc</b>	sur 15 m, au droit du n° 67 bis côté pair, entre le n° 74 et la rue Saint Isidore	A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au vendredi 23 juin 2017, de 7h30 à 16h30
6769	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer un périmètre de sécurité pour démolition de bâtiment	la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Créqui</b>	entre la rue Servient et la rue Dunoir des deux côtés, entre le n° 166 et la rue servient	A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au mardi 13 juin 2017, de 9h à 16h A partir du vendredi 12 mai 2017 jusqu'au samedi 13 mai 2017, de 9h à 16h A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au mardi 13 juin 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6770	Legrand	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Franklin</b>	sur 20 m, au droit du n° 57	Le lundi 12 juin 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 20 m au droit du n° 57	
6771	Comité d'Intérêt local Sud Presqu'île Sud	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un vide-greniers	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Bayard</b>	côte Sud, entre le cours Charlemagne et le quai Perrache	Le samedi 20 mai 2017, de 6h à 20h
6772	Entreprise Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue des Fossés de Trion</b>	entre le n° 12 et la rue du Commandant Charcot	Le lundi 22 mai 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur un pont lourd		au droit du n° 12	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue du Commandant Charcot et la rue Appian	
			les véhicules circulant à contresens auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»		au débouché sur la rue du Commandant Charcot	
			les véhicules circulant auront obligation de tourner à droite	<b>Rue du Manteau Jaune</b>	au débouché sur la rue des Fossés de Trion	
6773	L'établissement Mia Casa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Coysevox</b>	au droit du n° 2, sur une longueur de 3,50 m	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
6774	Entreprise Comte	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	la circulation des piétons sera interdite	<b>Montée Nicolas de Lange</b>	sur le trottoir situé au droit du n° 11	A partir du samedi 20 mai 2017, 7h30, jusqu'au vendredi 4 août 2017, 17h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 15 m au droit du n° 11	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée sur 15 m au droit du n° 11	
6775	Entreprise Lmi-Vitrage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de remplacement de vitrage	la circulation des véhicules sera interdite à tous les véhicules	<b>Rue des Capucins</b>	entre la rue Coustou et la place du Forez	A partir du lundi 22 mai 2017, 21h, jusqu'au mardi 23 mai 2017, 1h
			la circulation des véhicules sera interdite sauf aux riverains		entre la rue Romarin et la rue Coustou	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur la chaussée située au droit du n° 16	
6776	Entreprise Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise chantier	<b>Rue des Verriers</b>	entre la rue Victor Lagrange et la rue Galland	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite en fonction des besoins de l'entreprise			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP» mis en place par l'entreprise Sase		au débouché de la rue Victor Lagrange	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6777	Entreprise Jaymot	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	la circulation des piétons sera gérée par du personnel du chantier le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Sébastien Gryphe</b>	trottoir Est, au droit du n° 113 sur 25 m au droit du n° 113	Le mercredi 24 mai 2017
6778	Entreprise Démolition Brique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Capucins</b>	au droit du n° 6	Les mercredi 24 mai 2017 et vendredi 26 mai 2017, de 7h à 19h
6779	Monsieur Hana Hassoumi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Joannès Masset</b>	côté impair, sur 15 m au droit du n° 33	Le vendredi 26 mai 2017
6780	Entreprise Ruiz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Pierre Scize</b>	sur le trottoir situé au droit des n° 81 à 83, un cheminement piétons sera matérialisé sur la chaussée au droit des n° 81 / 82 / 83	A partir du mardi 23 mai 2017 jusqu'au jeudi 22 juin 2017
6781	Entreprise Msra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des piétons sera interdite le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Jean Marcuit</b>	trottoir Sud, sur 25 m à l'Est de l'avenue Joannès Carret côté Sud, sur 25 m à l'Est de l'avenue Joannès Carret	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au mercredi 31 mai 2017
6782	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Avenue Georges Pompidou</b> <b>Rue Danton</b> <b>Rue Rabelais</b> <b>Cours de la Liberté</b> <b>Quai Victor Augagneur</b> <b>Avenue Georges Pompidou</b> <b>Quai Victor Augagneur</b> <b>Cours de la Liberté</b> <b>Rue Danton</b> <b>Rue Rabelais</b>	entre le cours de la Liberté et la quai Victor Augagneur entre la rue Rabelais et le cours Lafayette entre le cours Lafayette et la rue Rabelais des deux côtés de la chaussée côté Est, entre le cours Lafayette et la rue Rabelais	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au vendredi 26 mai 2017, de 7h à 16h30
6783	Entreprise Loxam Lev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur antenne à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Président Edouard Herriot</b>	côté pair, entre le n° 104 et le n° 106 entre le n° 104 et le n° 106 côté pair, entre le n° 104 et le n° 106	Le mercredi 24 mai 2017, de 7h30 à 17h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6784	Entreprise Gomes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Montée Saint Sébastien</b>	sur 15 m à l'Ouest de la rue Mottet de Gérando	A partir du mardi 23 mai 2017, 7h, jusqu'au vendredi 26 mai 2017, 19h
6785	Les entreprises Petavit/ Carrion/ Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue de la Concorde</b>	au débouché sur la rue Professeur Beauvisage	A partir du samedi 20 mai 2017 jusqu'au lundi 22 mai 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m à l'Ouest de la rue Professeur Beauvisage	
6786	Monsieur Dottori Stanislas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue d'Oran</b>	sur 15 m sur la zone de desserte située au droit du n° 2	Le mercredi 24 mai 2017, de 7h à 19h
6787	Entreprise Ert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans des chambres Télécom	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Auguste Comte</b>	entre la rue des Remparts d'Ainay et la rue Jarente	Les vendredi 26 mai 2017 et samedi 27 mai 2017, de 22h à 5h
			la circulation des véhicules sera interdite		au débouché sur la rue des Remparts d'Ainay	
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité STOP obligatoire			
6788	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Paul Massimi</b>	des deux côtés de la chaussée	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au mercredi 24 mai 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
6789	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Masaryk</b>	sens Est/Ouest, sur 30 m au droit du n° 20	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au lundi 5 juin 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6790	Entreprise Euro Net	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de cuisine	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	<b>Quai François Barthélémy Arlès Dufour</b>		A partir du lundi 29 mai 2017, 22h30, jusqu'au mardi 30 mai 2017, 2h
6791	Monsieur Sirodot Guillaume	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Meissonier</b>	sur 2 emplacements de stationnement au droit du n° 3	Le mercredi 24 mai 2017, de 7h à 19h
6792	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'intervention dans une chambre Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Paul Bert</b>	sur 15 m, au droit du n° 214	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au mardi 30 mai 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au mardi 30 mai 2017



Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6793	Crèche Les P'Tits Pas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'accueil d'une crèche éducative	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Victorien Sardou</b>	au droit du n°25 sur 15 m	Le mardi 23 mai 2017, de 7h30 à 13h30
6794	Entreprise Rampa Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Montée Justin Godart</b>	côté Sud, sur 20 m entre le n° 16 et la rue Lebrun	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au mercredi 31 mai 2017
				<b>Rue Lebrun</b>	côté Ouest, sur 20 m entre le n° 9 et la montée Justin Godart	
6795	Entreprise Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Paul Bert</b>	côté pair, sur 15 m en face du n° 233	A partir du vendredi 26 mai 2017 jusqu'au lundi 29 mai 2017, de 8h à 17h
					côté pair, sur 15 m au droit du n° 216	
					côté pair, sur 15 m au droit du n° 214	
6796	Entreprise An Toiture Bardage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Tronchet</b>	sur 5 m au droit de l'immeuble situé au n° 105	A partir du mercredi 24 mai 2017 jusqu'au samedi 24 juin 2017
6797	Entreprise Coiro Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	<b>Rue Marietton</b>	sous l'ouvrage SNCF	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
6798	Entreprise Axians Fibre Centre Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans chambre Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Quai Tilsitt</b>	sur 10 m, au droit du Pont Bonaparte	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017, de 23h à 5h
6799	Entreprise Gripp Grimoud Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Monseigneur Lavarenne</b>	au droit du n° 12	A partir du mercredi 24 mai 2017 jusqu'au jeudi 8 juin 2017
6800	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue des Frères Lumière</b>	côté Nord, entre la rue Professeur Calmette et la place d'Arsonval	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017
			le véhicule de l'entreprise Coiro sera autorisé à stationner dans le couloir Bus le temps des chargements et déchargements des matériaux		en face du n° 208	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017, de 8h à 17h
6801	Entreprise Mosnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Colbert</b>	sur 12 m au droit du n° 1	A partir du mercredi 24 mai 2017 jusqu'au mercredi 7 juin 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6802	Entreprise Spie Citynet Works	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue François Dauphin</b>	entre la rue Auguste Comte et la rue de la Charité	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au mardi 30 mai 2017, de 22h à 6h
				<b>Place Antonin Poncet</b>	au droit de la Charité	
				<b>Rue Sala</b>	entre la rue Auguste Comte et la rue de la Charité	
				<b>Rue de la Charité</b>	entre la place Antonin Poncet et la rue Saint Hélène	
				<b>Rue de Créqui</b>	entre la rue Mazenod et la rue Paul Bert	
				<b>Rue Paul Bert</b>	entre la rue Edison et la rue Vendôme	
				<b>Rue Vaudrey</b>	entre la rue Edison et la rue Vendôme	
				<b>Rue Mazenod</b> <b>Rue Chaponnay</b>	au droit de la rue Vendôme	
6803	Entreprise Sncpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Claudius Linossier</b>	sur 20 m à l'Ouest de la rue Louis Thévenet	A partir du jeudi 25 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m à l'Ouest de la rue Louis Thévenet	A partir du jeudi 25 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017
6804	Entreprise Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Tavernier</b>	entre la quai Saint Vincent et la rue Bouteille	Le vendredi 26 mai 2017, de 6h à 7h
6805	L'établissement Français du Sang	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement d'un véhicule EFS pour la collecte de sang	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Pensionnat</b>	côté pair, sur 15 m au droit du n° 54	Le lundi 12 juin 2017, de 7h30 à 14h
6806	Entreprise 2Bclim	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Bât d'Argent</b>	sur 7 m au droit des n° 1 à 16	A partir du vendredi 26 mai 2017 jusqu'au lundi 26 juin 2017
6807	Entreprise Setelen	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Orange	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Quai Pierre Scize</b>	entre le quai Chauveau et la montée de la Chana	Les mardi 30 mai 2017 et mercredi 31 mai 2017, de 23h à 5h
				<b>Quai Arloing</b>		
				<b>Quai Jayr</b>	entre la rue Marietton et la place du Port Mouton	
			<b>Place du Port Mouton</b>			
			<b>Quai Jayr</b>	entre la rue Marietton et la place du Port Mouton		
			<b>Place du Port Mouton</b>			
		la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h				

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6807	Entreprise Setelen	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Orange	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Quai Arloing		Les mardi 30 mai 2017 et mercredi 31 mai 2017, de 23h à 5h
				Quai Pierre Scize	entre le quai Chauveau et la montée de la Chana	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Place du Port Mouton		
				Quai Jayr	contre allée Ouest, entre la rue Marietton et la place du Port Mouton	
				Quai Pierre Scize	entre le quai Chauveau et la montée de la Chana	
6808	Entreprise Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue André Philip	sur 20 m au droit du n° 280	A partir du mardi 30 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017, de 7h à 17h
6809	La Ville de Lyon - Service des salles municipales	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Martinière	au droit du n° 27	A partir du samedi 27 mai 2017, 7h, jusqu'au dimanche 28 mai 2017, 19h
6810	Entreprise Engie Inéo Infracom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Avenue du Doyenné	au droit du n° 6	Les lundi 29 mai 2017 et mercredi 31 mai 2017, de 8h30 à 16h30
6811	Association La fanfare Piston	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des 50 ans de la fanfare Piston	une prestation de fanfares sera autorisée	Place Bellecour		Le samedi 3 juin 2017, de 16h30 à 18h
				Place Le Viste		Le samedi 3 juin 2017, de 14h30 à 16h30
				Place de la République		
				Place des Jacobins		
				Place Paul Duquaire		
6812	Entreprise Perdrix Nicolas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Place des Capucins		A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au jeudi 29 juin 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 3 m	
6813	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Montée de Loyasse	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Jean Prévost et la rue de Trion	Le mardi 6 juin 2017, de 8h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6814	Entreprise Rampa Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ferrandière	sur 10 m au droit du n° 14	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au mercredi 31 mai 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6815	Entreprise Axians	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Pont Bonaparte</b>	sur 10 m au droit de la trappe d'accès dans le carrefour avec la quai Fulchiron	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017, de 9h à 16h
6816	L' Association Le Blé de l'Espérance	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une kermesse	des animations seront autorisées	<b>Place Général Broset</b>	chaussée Sud voie d'accès, à la rue Waldeck Rousseau	Le samedi 10 juin 2017, de 13h à 19h
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Waldeck Rousseau</b>	au droit des n° 26 et 28 sur 5 emplacements	Le samedi 10 juin 2017, de 7h à 22h
6817	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Capucins</b>	au droit du n° 24	Les mardi 30 mai 2017 et mercredi 31 mai 2017, de 7h30 à 17h30
6818	Entreprise Sunsjara	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Royale</b>	sur 15 m au droit des n° 21 à 23	A partir du lundi 5 juin 2017 jusqu'au mercredi 5 juillet 2017
6819	Association En Marche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une inauguration	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Père François Varillon</b>	sur 4 emplacements de part et d'autre à l'entrée du parking	Le samedi 20 mai 2017, de 8h à 15h
6820	Entreprise Colas Raa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue de Saint Cyr</b>	sens Sud/Nord, entre l'avenue Pasteur et le chemin Ferrand	A partir du mardi 23 mai 2017 jusqu'au mercredi 31 mai 2017, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Sud/Nord, entre l'avenue Pasteur et le chemin Ferrand	
6821	Entreprise Fondaconseil	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondage dans une propriété privée	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Bourgogne</b>	côté impair, au droit du n° 11	A partir du mercredi 24 mai 2017 jusqu'au mercredi 31 mai 2017
6822	La Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des riverains s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise du chantier	<b>Rue Victor Lagrange</b>	entre le boulevard Yves Farge et l'avenue Leclerc	A partir du dimanche 28 mai 2017 jusqu'au mercredi 31 mai 2017, de 20h à 1h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP» dans les carrefours suivants			
					au débouché sur l'avenue Leclerc	
					au débouché sur la rue Camille Desmoulins	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6823	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Rhin et Danube</b>	sur 30 m à l'Ouest du quai du Commerce	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Quai du Commerce</b>	entre le quai de la Gare d'Eau et la rue Rhin et Danube	
				<b>Quai du Commerce</b>	entre le quai de la Gare d'Eau et la rue Rhin et Danube	
				<b>Rue Rhin et Danube</b>	sur 30 m à l'Ouest du quai du Commerce	
				<b>Quai du Commerce</b>	des deux côtés, sur 20 m à l'Ouest du quai du Commerce	
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai du Commerce</b>	côté Ouest, entre le quai de la Gare d'Eau et la rue Rhin et Danube				
6824	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Tilsitt</b>	côté Ouest, sur 30 m au Sud de la rue Joannès Drevet	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au mercredi 24 mai 2017, de 7h30 à 16h30
6825	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue du Dauphiné</b>		A partir du vendredi 19 mai 2017 jusqu'au vendredi 19 mai 2017, de 7h à 16h30
				<b>Rue Pierre Corneille</b>		
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Avenue du Château</b>	des deux côtés	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au vendredi 26 mai 2017, de 7h à 16h30
6826	Entreprise Smpr Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage vitrerie à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	<b>Avenue Lacassagne</b>	trottoir pair sur 50 m au droit du n° 2	Les mardi 30 mai 2017 et mercredi 31 mai 2017
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	<b>Rue Maurice Flan-din</b>	côté Est, sur 50 m au Sud de l'avenue Lacassagne	
				<b>Avenue Lacassagne</b>	trottoir pair sur 50 m au droit du n° 2	
				<b>Rue Maurice Flan-din</b>	côté Est, sur 50 m au Sud de l'avenue Lacassagne	
6827	Entreprise Eiffage Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de coulage de chappe	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	<b>Quai François Barthélémy Arlès Dufour</b>	au droit du centre commercial Confluence	Les lundi 29 mai 2017 et mardi 30 mai 2017, de 5h à 8h30
6828	Entreprise Setelen	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Quai Jules Courmont</b>	sur 10 m, de part et d'autre de la chambre à un réseau de Télécom situé dans le carrefour avec la rue Childebert	Le jeudi 15 juin 2017, de 23h à 5h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6828	Entreprise Setelen	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Quai Tilsitt</b>	sur 10 m, de part et d'autre de la chambre d'accès à un réseau de Télécom situé dans le carrefour avec la place Antonin Gourju	Le jeudi 15 juin 2017, de 23h à 5h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir	<b>Place Bellecour</b>	sur 15 m, au droit du n° 8 et sur 15 m au droit du n° 37	
					<b>Quai Docteur Gailleton</b>	sur 15 m, au droit du n° 1
6829	Centre Resto du Cœur	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Bichat</b>	côté impair, sur 20 m au droit du n° 35	Les vendredi 16 juin 2017 et samedi 17 juin 2017, de 8h à 21h
6830	Entreprise Setelen	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Cours de la Liberté</b>	sur 10 m, de part et d'autre de la chambre d'accès à un réseau de Télécom situé dans le carrefour avec la rue Servient	Le mardi 20 juin 2017, de 23h à 5h
				<b>Rue Servient</b>	sur 10 m, de part et d'autre de la chambre d'accès à un réseau de Télécom situé dans le carrefour avec la rue Sévigné	
6831	Entreprise Setelen	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue de Sévigné</b>	sur 10 m, de part et d'autre de la chambre d'accès à un réseau de Télécom situé dans le carrefour avec la rue Mazenod	Le mercredi 21 juin 2017, de 23h à 5h
6832	Comité des fêtes de Monplaisir	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une opération de manutention dans le cadre d'une manifestation	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Ambroise Courtois</b>	du n° 7 au n° 9	A partir du vendredi 19 mai 2017, 15h, jusqu'au lundi 22 mai 2017, 14h
6833	La Ville de Lyon - Direction des espaces verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'égagement	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Pierre Bonnaud</b>	entre la place Charles Dufraine et la rue Alfred de Musset	Le mercredi 24 mai 2017, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite		côté impair, entre le n° 51 et le n° 59	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6834	Entreprise Levme Se	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Jacquard</b>	sur 15 m, au droit du n° 33	A partir du samedi 27 mai 2017 jusqu'au mardi 27 juin 2017
6835	Entreprise Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement de réseau d'eau potable	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue d'Aubigny</b>	sens Ouest/Est, entre la rue Maurice Flandin et la rue Gandolière	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017, de 7h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Maurice Flandin</b>	des deux côtés, sur 30 m au Sud de la rue d'Aubigny	
			une interdiction de tourner à gauche sera signalée par un panneau B2A		sens Nord/Sud, au carrefour avec la rue d'Aubigny	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6836	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Feuillat</b>	trottoir pair, sur 40 m au droit du n° 42 ter	Le lundi 29 mai 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 40 m, au Nord de l'avenue Lacassagne	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 40 m au Nord de l'avenue Lacassagne	
6837	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Villeroy</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 5	Le lundi 29 mai 2017, de 7h30 à 17h
6838	Entreprise Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans une chambre Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Rue de l'Abbé Boisard</b>	au droit du n° 60 et du n° 31	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 10 m au droit du n°16	
					côté pair, sur 10 m au droit du n° 14	
					côté impair, sur 5 m au droit du n°7	
6839	Entreprise Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Ville de Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Ferdinand Buisson</b>	côté impair, sur 30 m en face des n° 34 à 30	Les jeudi 1 juin 2017 et vendredi 2 juin 2017, de 7h30 à 16h
6840	L'établissement Le Ferber	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Dumas de Loire</b>	au droit du n° 11, sur une longueur de 6 m	A partir du jeudi 25 mai 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
6841	Entreprise 3D Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer l'accès au chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Hugues Guérin</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 14	A partir du vendredi 26 mai 2017 jusqu'au jeudi 31 août 2017
6842	Entreprise Engie Inéo Infracom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Duguesclin</b>	entre le n° 318 et n° 320	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au mercredi 31 mai 2017
			la piste cyclable sera interrompue			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 10 m au droit du n° 320	
6843	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Place Fernand Rey</b>		A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017
				<b>Rue Maisiat</b>	des deux côtés de la chaussée	
				<b>Rue Carquillat</b>	au droit du n° 2	
				<b>Rue des Chartreux</b>	au droit du n° 1	
				<b>Rue de l'Alma</b>	des deux côtés de la chaussée	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6844	Entreprise Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Free	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	<b>Avenue Barthélémy Buyer</b>	au droit du n° 176	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017, de 23h50 à 5h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Transversale</b>	côté impair, entre le n° 9 et n° 13	
6845	Entreprise L M I Vitrage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des cycles sera interdite	<b>Cours Albert Thomas</b>	côté impair, sur 20 m au droit du n° 83	Le vendredi 2 juin 2017, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite		sur 20 m, au droit du n° 83	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 20 m au droit du n° 83	
6846	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Creuzet</b>	entre le n° 7 et la grande rue de la Guillotière	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue de Créqui</b>	entre la grande rue de la Guillotière et l'avenue Félix Faure	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Creuzet</b>	entre le n° 7 et la grande rue de la Guillotière	
				<b>Rue de Créqui</b>	entre la grande rue de la Guillotière et l'avenue Félix Faure	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Creuzet</b>	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 7 et la grande rue de la Guillotière	
				<b>Rue de Créqui</b>	des deux côtés de la chaussée, entre la grande rue de la Guillotière et l'avenue Félix Faure	
6847	Entreprise Chubb Sicli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement de véhicules de formation	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Georges Pompidou</b>	côté impair, sur 10 m en face du n° 30	Le vendredi 30 juin 2017, de 7h30 à 14h
6848	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout en urgence	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Place Puvis de Chavannes</b>	sur 15 m au droit du n° 12	Le lundi 22 mai 2017, de 7h à 17h
6849	Entreprise Rhône Forez Paysages	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élargage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Père Chevrier</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 22	Les lundi 29 mai 2017 et mardi 30 mai 2017



Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6850	Entreprise Production Léonis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Félix</b>	de la rue Feuillat à la rue Bellicard	Le lundi 29 mai 2017, de 8h à 15h
				<b>Rue Bellicard</b>	de la route de Genas à la rue Feuillat	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Hrant Dink</b>	de part et d'autre du n° 52 sauf pour des véhicules techniques	A partir du lundi 29 mai 2017, 7h, jusqu'au mardi 30 mai 2017, 22h
				<b>Rue de l'Est</b>	parking au carrefour avec la voie du tramway	A partir du dimanche 28 mai 2017, 18h, jusqu'au lundi 29 mai 2017, 18h
				<b>Rue Claudius Penet</b>	du n° 8 à la route de Genas	
				<b>Route de Genas</b>	côté pair, de la rue Bellicard à la rue Claudius Penet	
				<b>Rue Félix</b>	de la rue Bellicard à la rue Feuillat	
<b>Rue Bellicard</b>	du n° 16 au n° 20 côté impair, de la Route de Genas à la rue Félix					
6851	Entreprise Ikken	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le nettoyage de cuisine	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Stella</b>	sur 15 m, au droit du n° 3	Le samedi 27 mai 2017, de 6h à 10h
6852	Entreprise Bonnefond Environnement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Cottin</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 19	Le mercredi 31 mai 2017
6853	Entreprise Alman	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Alman	<b>Rue du Vercors</b>	trottoir Nord, sur 25 m à l'Ouest de la rue Marcel Mérieux	Le mercredi 31 mai 2017, de 9h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		sur 80 m à l'Ouest de la rue Marcel Mérieux	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Nord, sur 25 m à l'Ouest de la rue Marcel Mérieux	Le mercredi 31 mai 2017
6854	Entreprise Home Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Sévigné</b>	côté impair, sur 10 m au droit n°1	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au jeudi 29 juin 2017
6855	Entreprise Pollet et Fils	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Condé</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 15	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au mercredi 28 juin 2017
6856	Entreprise Serfim	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Free	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Grenette</b>	sur 20 m, au droit du n° 6	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017, de 0h à 7h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
6857	Entreprise Rps Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Avenue Georges Pompidou</b>	sur 30 m, au droit du n° 42	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au mercredi 31 mai 2017, de 9h à 16h	
6858	Entreprise Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations d'eau	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Vendôme</b>	au carrefour avec la rue Robert	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au jeudi 13 juillet 2017	
				<b>Rue de Créqui</b>			
				<b>Rue Duguesclin</b>			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Robert</b>	partie comprise entre la place de l'Europe et la rue Vendôme des deux côtés de la chaussée, partie comprise entre la place de l'Europe et la rue Vendôme		
				<b>Rue Vendôme</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au Sud de la rue Vendôme		
6859	Entreprise Roger Martin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Omer Louis</b>		A partir du mercredi 31 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017, de 7h30 à 16h30	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du mercredi 31 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017	
6860	Entreprise Engie Inéo Infracom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre câbles Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir Bus	<b>Rue de Brest</b>	sur 10 m, au droit du n° 46	Les jeudi 1 juin 2017 et vendredi 2 juin 2017, de 9h à 16h	
6861	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de suppressions d'un branchement Enedis	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Avenue de Pres-sensé</b>	sens Sud/Nord, sur 20 m au droit du n° 54	A partir du jeudi 1 juin 2017 jusqu'au vendredi 16 juin 2017	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h				
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier				côté impair, sur 20 m face au n° 54
6862	Entreprise Stracchi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon, Direction de l'eau	la circulation des cycles sera interdite	<b>Rue Bonnard</b>	sens Nord/Sud, sur 30 m au droit du n° 16	A partir du jeudi 1 juin 2017 jusqu'au jeudi 8 juin 2017, de 7h à 16h30	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite				sur 30 m, au droit du n° 30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				côté pair, sur 30 m au droit du n° 16

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6863	La Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'inauguration de la Maison de l'Environnement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Tony Garnier</b>	sur le trottoir Ouest , entre la rue Professeur Hubert Curien et la rue Maurice Carraz	Le mardi 30 mai 2017, de 14h à 18h
				<b>Rue Professeur Hubert Curien</b>	côté Sud sur 4 emplacements entre l'avenue Tony Garnier et la rue Jonas Salk	
				<b>Avenue Tony Garnier</b>	côté ouest, entre la rue Professeur Hubert Curien et la rue Maurice Carraz	
6864	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Clément Marot</b>	sur 20 m à l'Est de l'avenue Jean Jaurès	A partir du vendredi 26 mai 2017 jusqu'au vendredi 21 juillet 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté Nord, sur 20 m à l'Est de l'avenue Jean Jaurès	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6865	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	<b>Rue Commandant Charcot</b>	sur 50 m au droit du n° 122	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017
			la signalisation lumineuse sera mise au clignotant orange pour permettre la bonne gestion d'un alternat provisoire		dans le carrefour avec la rue Jeunet	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 122	
6866	Entreprise Perier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la SPL Confluence	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Paul Montrouchet</b>	voie Sud, entre la rue Vuillerme et la rue Smith	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017, de 7h30 à 16h30
6867	Entreprise Setelen	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Richard Vinton</b>	côté impair, entre le n° 1 et le n° 5	Le mercredi 31 mai 2017, de 7h à 17h
					côté pair, entre le n°14 et n° 18	
					des deux côtés, entre le n° 39 et le n° 46	
6868	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Molière</b>	entre la rue Bonnel et la rue Rabelais	Les mardi 6 juin 2017 et mercredi 7 juin 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		côté pair, sur 30 m au droit du n° 80	A partir du jeudi 1 juin 2017 jusqu'au jeudi 15 juin 2017, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			au débouché sur la rue Bonnel
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6869	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon, service des tunnels	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue de Bonnel</b>	entre la rue Garibaldi et le boulevard Marius Vivier Merle	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017, de 22h à 6h
						A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au vendredi 16 juin 2017, de 9h à 16h
6870	Entreprise Ikken	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de cuisine	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Duguesclin</b>	sur 10 m au droit du n° 81	Le lundi 29 mai 2017
6871	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Molière</b>	entre la rue de Bonnel et la rue Rabelais	Le lundi 12 juin 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»			
6872	Entreprise Coiro Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Professeur Florence</b>	sur 30 m, au droit du n° 11	A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au vendredi 16 juin 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 11	
6873	Entreprise Distritec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	l'accès et le stationnement des véhicules seront autorisés	<b>Rue Victor Hugo</b>	sur 10 m au droit du n° 67	A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au jeudi 15 juin 2017, de 8h à 17h
6874	Entreprise Production Léonis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Jean Novel</b>	des 2 côtés, entre le Boulevard Stalingrad et de la rue de Genève	Le lundi 29 mai 2017, de 9h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Boulevard Stalingrad</b>	sur 20 m au droit du n° 155 ter	
				<b>Rue Louis Guérin</b>	des 2 côtés, entre la rue Jean Novel et la rue Michel Rambaud	
6875	Association La fanfare Piston	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des 50 ans de la fanfare Piston	une prestation de fanfares sera autorisée	<b>Place Carnot</b>		Le samedi 3 juin 2017, de 14h30 à 16h30
6876	Entreprise Pothier Elagage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit du chantier d'élagage	<b>Avenue Maréchal Foch</b>	côté place Puvis de Chavanne, entre le n° 45 et 41	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au mercredi 14 juin 2017
				<b>Rue de Créqui</b>	côté église de la Rédemption, entre le n° 57 et 65	
				<b>Rue Vendôme</b>	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 59 et 54	
				<b>Place Puvis de Chavannes</b>		

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6876	Entreprise Pothier Elagage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Avenue Maréchal Foch</b>	côté place Puvis de Chavanne, entre le n° 45 et 41	Les lundi 29 mai 2017 et mercredi 14 juin 2017, de 7h à 17h
				<b>Rue de Créqui</b>	côté église de la Rédemption, entre le n° 57 et 65	
				<b>Rue Vendôme</b>	entre le n° 59 et 54	
				<b>Place Puvis de Chavannes</b>		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Maréchal Foch</b>	côté place Puvis de Chavanne, entre le n° 45 et 41	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au mercredi 14 juin 2017, de 9h à 16h
				<b>Rue de Créqui</b>	côté église de la Rédemption, entre le n° 57 et 65	
				<b>Rue Vendôme</b>	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 59 et 54	
				<b>Place Puvis de Chavannes</b>		
6877	Entreprise Jean Rivière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Cabias</b>	sur 6 m au droit de l'immeuble situé au n° 8	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au jeudi 29 juin 2017
6878	Entreprise Sder	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une main courante au droit d'une emprise d'urbanisme	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise	<b>Rue Professeur Beauvisage</b>	trottoir Est, sur 100 m au Sud de l'avenue Jean Mermoz	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au mardi 30 mai 2017, de 7h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Est, sur 100 m au Sud de l'avenue Jean Mermoz	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au mardi 30 mai 2017
6879	Entreprise Ert Technologies	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Boulevard des Brotteaux</b>	sur 10 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 62 / 64	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017
6880	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique dans une chambre France Télécom	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Calas</b>		Le vendredi 26 mai 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Dumont</b>	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 22	Le lundi 29 mai 2017, de 8h à 17h
		les véhicules circulant dans le sens Est / Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	<b>Rue Calas</b>	au débouché sur la rue de Cuire	Le vendredi 26 mai 2017, de 9h à 16h	
6881	Entreprise Lmi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise	<b>Avenue Thiers</b>	au droit de l'immeuble situé au n° 192	A partir du lundi 29 mai 2017, 21h, jusqu'au mardi 30 mai 2017, 6h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6882	Association Restos du Coeur	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Bichat</b>	sur 20 m, au droit du n° 35 (sauf pour les opérations de livraisons)	A partir du vendredi 16 juin 2017 jusqu'au samedi 17 juin 2017, de 8h à 18h
6883	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'assainissement urgents	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue des Chartreux</b>	entre la rue d'Ornano et la rue Saint Bruno	A partir du lundi 29 mai 2017, 8h, jusqu'au vendredi 9 juin 2017, 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera dans le sens Nord/Sud	<b>Rue Ornano</b>	les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP» au débouché sur la rue des Chartreux	
			la circulation des véhicules s'effectuera dans le sens Sud/Nord	<b>Rue Saint Bruno</b>	les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP» au débouché sur la rue de la Tourette	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Saint Bruno et la rue d'Ornano	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Chartreux</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m à l'Est de la rue Saint Bruno	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017
6884	Entreprise Berthoud Barange	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage et sera gérée par du personnel de l'entreprise	<b>Rue Sully</b>	sur le trottoir, au droit de l'immeuble situé au n° 20	Le lundi 29 mai 2017, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair (Nord), en face de l'immeuble situé au n° 20	
6885	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le démontage montage d'une grue	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue d'Aubigny</b>	trottoir pair, sur 30 m au droit du n° 26	Le lundi 12 juin 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Ternois et la rue Maurice Flandin	Le lundi 12 juin 2017, de 9h à 18h
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Ouest/Est, entre la rue Ternois et la rue Maurice Flandin	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Ternois</b>	côté Est, sur 15 m au Nord de la rue d'Aubigny	Le lundi 12 juin 2017
	<b>Rue d'Aubigny</b>	des deux côtés, entre la rue Ternois et la rue Gandolière				
6886	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable	<b>Rue Professeur Beauvisage</b>	sens Nord/Sud, sur 20 m au droit du n° 104	A partir du jeudi 1 juin 2017 jusqu'au vendredi 16 juin 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
6886	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Professeur Beauvisage</b>	sens Nord/Sud, sur 20 m au droit du n° 104	A partir du jeudi 1 juin 2017 jusqu'au vendredi 16 juin 2017	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, sur 20 m au droit du n° 104		
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier				
6887	La Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise de chantier	<b>Rue Seignemartin</b>	entre la rue Auguste Pinton et la rue Thomas Blanchet	A partir du lundi 5 juin 2017 jusqu'au jeudi 8 juin 2017, de 17h à 4h	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Auguste Pinton et la rue Thomas Blanchet		
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier				au débouché de la rue Auguste Pinton
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»				
6888	Entreprise Eiffage Route Centre Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	<b>Rue Professeur Patel</b>	entre la rue Montriblout et la bretelle de Tassin, voie Nord sur la voie d'accès reliant la rue de Montriblout	Le mardi 6 juin 2017	
6889	Entreprise Demailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Tronchet</b>	sur 10 m au droit du n° 49	Le mercredi 31 mai 2017, de 8h à 18h	
				<b>Rue Bugeaud</b>	sur 10 m au droit du n° 136		
6890	Entreprise Demailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Professeur Patel</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 14	Le mardi 6 juin 2017	
6891	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'égoutage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Quai Jean Moulin</b>	dans les deux sens de circulation, entre la passerelle du Petit Collège et la rue Joseph Serlin	A partir du mercredi 31 mai 2017 jusqu'au vendredi 23 juin 2017, de 9h à 16h	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Boulevard de la Croix Rousse</b>	dans les deux sens de circulation, entre la rue des Pierres Plantées et la rue Marie Anne Lerondier	A partir du mercredi 31 mai 2017 jusqu'au vendredi 23 juin 2017, de 14h à 18h	
				<b>Quai Jean Moulin</b>	dans les deux sens de circulation, trottoir compris entre la rue des Pierres Plantées et la rue Marie Anne Lerondier	A partir du mercredi 31 mai 2017 jusqu'au vendredi 23 juin 2017	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Jean Moulin</b>	dans les deux sens de circulation, îlot central compris entre la passerelle du Petit Collège et la rue Joseph Serlin		

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6892	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Puvis de Chavannes</b>	sur 10 m au droit du n° 12	Le mercredi 31 mai 2017, de 7h30 à 17h30
6893	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Duquesne</b>	sur 15 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 77	A partir du jeudi 1 juin 2017 jusqu'au dimanche 18 juin 2017
6894	Entreprise Lmi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Camille Jordan</b>	sur le trottoir situé au droit du n° 3, lors de la phase d'activité du chantier sur 15 m au droit du n° 3	Le vendredi 2 juin 2017, de 7h30 à 17h30
6895	Entreprise Manulev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Louis Guérin</b> <b>Rue Antoine Barbier</b>	partie comprise entre la rue Antoine Barbier et la rue Jean Novel sens Est / Ouest, partie comprise entre la rue de Genève et la rue Louis Guérin	Le samedi 3 juin 2017, de 9h à 18h
6896	La Ville de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Conseil municipal	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Place de la Comédie</b>		Le lundi 29 mai 2017, de 14h30 à 21h
6897	Entreprise Sogea Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11» la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Suchet</b> <b>Rue Claudius Colonge</b> <b>Cours Suchet</b>	entre le pont SNCF et la rue Claudius Colonge entre le cours Suchet et le n° 15 ter des deux côtés, entre le cours Suchet et le n° 15 ter côté Nord, entre le n°11 et la rue Claudius Colonge	A partir du jeudi 25 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017
6898	Oeuf Cocotte	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'installation du village Suisse	l'installation du village Suisse	<b>Place Carnot</b>		A partir du samedi 3 juin 2017 jusqu'au dimanche 4 juin 2017
6899	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon, Direction de l'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Trarieux</b>	entre le n° 125 et le n° 127 côté impair, entre le n° 125 et le n° 127	Le lundi 29 mai 2017, de 7h30 à 16h30
6900	Entreprise Essence Ciel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Feuillat</b>	côté pair, sur 10 m au droit de la façade située au n° 6	Le mardi 30 mai 2017



Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6901	Etablissement Canopé	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une remise de prix	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Philippe de Lassalle</b>	côté impair, du n° 63 à la rue Hénon	Le mercredi 7 juin 2017, de 13h à 15h30
6902	Entreprise André Vial	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion équipé d'une grue auxiliaire	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Montgolfier</b>	partie comprise entre la rue de Créqui et la rue Duguesclin	Le mardi 6 juin 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6903	Entreprise Stracchi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon, Direction de l'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Claudius Pionchon</b>	côté impair, entre la rue Nazareth et la rue Sainte Anne de Baraban	A partir du mardi 30 mai 2017 jusqu'au vendredi 16 juin 2017, de 7h30 à 16h30
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue de Nazareth</b>	entre l'avenue Georges Pompidou et la rue de la Cité	
				<b>Rue Claudius Pionchon</b>	côté impair, entre la rue Nazareth et la rue Sainte Anne de Baraban	
				<b>Rue de Nazareth</b>	entre l'avenue Georges Pompidou et la rue de la Cité	
6904	Fonderie de Coubertin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions de la fontaine « Bartholdi » avec une grue auxiliaire	la borne d'accès rétractable sera mise en position basse permanente	<b>Rue Puits Gaillot</b>	angle rue Romarin pour accéder à la chaussée Nord de la place des Terreaux	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017, de 7h à 11h
			la circulation de véhicules sera interrompue par périodes ponctuelles, pour permettre le passage de véhicules lourds	<b>Place de la Comédie</b>		
				<b>Rue Puits Gaillot</b>		
			la circulation des piétons sera interdite	<b>Place des Terreaux</b>	chaussée Nord, au droit de la zone d'activité du chantier, l'accès aux commerces sera maintenu par un cheminement des piétons de 1m40 minimum	
			la circulation des véhicules de l'entreprise sera autorisée sens Ouest / Est	<b>Place de la Comédie</b>		
				<b>Rue Puits Gaillot</b>		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place des Terreaux</b>	chaussée Nord	
<b>Rue Puits Gaillot</b>						
6905	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Professeur Rochaix</b>	sur 30 m, entre le n° 17 et la rue Félix Rollet	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au vendredi 16 juin 2017, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 30 m entre le n° 17 et la rue Félix Rollet	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6906	Entreprises Thermie et Reso <sup>2</sup> Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement pour le SYTRAL C3	la circulation sera interdite dans le couloir à contresens réservé aux véhicules des services réguliers urbains et interurbains de transport en commun lors des phases de branchements des n° impairs (Nord)	<b>Cours Lafayette</b>	sens Est / Ouest, entre la rue Ney et le n° 149, un autre couloir Bus à contresens devra être matérialisé par l'entreprise chargée des travaux	A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au vendredi 7 juillet 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		dans les deux sens de la circulation, entre le n° 140 et la rue Ney	A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au vendredi 7 juillet 2017, de 8h à 17h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Masséna</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre de la rue Masséna	A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au vendredi 7 juillet 2017
				<b>Cours Lafayette</b>	sens Ouest / Est, entre le n° 140 et la rue Ney	A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au vendredi 7 juillet 2017, de 8h à 17h
6907	Entreprise Prysmian Group	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau haute tension dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Avenue Général Frère</b>	sur 50 m à l'Est du boulevard Edmond Michelet	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au vendredi 7 juillet 2017
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Ouest/Est, au débouché sur le boulevard Edmond Michelet	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 50 m à l'Est du boulevard Edmond Michelet	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 50 m à l'Est du boulevard Edmond Michelet	
6908	Entreprise Production Léonis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	l'installation de projecteurs sur pied sera autorisée sur le trottoir	<b>Rue Salomon Reinach</b>		Le vendredi 9 juin 2017, de 14h à 19h
			la circulation sera interrompue lors des prises de vues	<b>Rue Sébastien Gryphe</b>	entre la rue du Capitaine Robert Cluzan et la rue Chalopin	
				<b>Rue Salomon Reinach</b>	entre la rue du Capitaine Robert Cluzan et la rue Chalopin	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Charles Bien-nier</b>	des 2 côtés, entre la rue de la Charité et le quai Gailleton	A partir du jeudi 8 juin 2017, 16h, jusqu'au vendredi 9 juin 2017, 19h
				<b>Rue Salomon Reinach</b>	de la Sébastien Gryphe à l'avenue Jean Jaurès	Le vendredi 9 juin 2017, de 9h à 21h
				<b>Rue Sébastien Gryphe</b>	côté pair, du n° 54 à la rue de l'Université	

#### Registre de l'année 2017

L'original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au service Occupation Temporaire de l'Espace Public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - Les jours ouvrables aux heures d'ouverture

Tout recours contre lesdits arrêtés doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin municipal officiel (BMO) de la Ville de Lyon.

**Délégation Générale aux Ressources Humaines** (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Gamet	Emilie	Adjoint Administratif	Stagiaire	01/05/17	Direction générale au service au public et à la sécurité	Nomination stagiaire
Morelli	Mareva	Adjoint Administratif	Stagiaire	01/05/17	Direction générale au service au public et à la sécurité	Nomination stagiaire
Tissier	Bertrand	Adjoint Administratif	Stagiaire	01/05/17	Direction générale au service au public et à la sécurité	Nomination stagiaire
Le Menn	Yohan	Adjoint Technique 2ème classe	Titulaire	01/05/17	Direction générale à l'immobilier, travaux et sécurité juridique	Recrutement mutation
Dalleau	Stacy	Auxiliaire de Puériculture	Contractuel	01/04/17	Enfance	Recrutement remplaçant
Durand	Alexandra	Adjoint Technique	Contractuel	01/04/17	Enfance	Recrutement remplaçant
Lebeuf	Catherine	Adjoint Technique	Contractuel	01/04/17	Enfance	Recrutement remplaçant
Khanchouche	Sabrina	Adjoint Administratif	Contractuel	24/04/17	Direction générale à l'immobilier, travaux et sécurité juridique	Recrutement remplaçant
De Lucas	Ornella	Adjoint Technique 2ème classe	Contractuel	24/04/17	Direction générale à l'immobilier, travaux et sécurité juridique	Recrutement remplaçant
Fernandes	Véronica	Adjoint Administratif	Contractuel	17/04/17	Direction générale au service au public et à la sécurité	Recrutement remplaçant
Fernandes	Véronica	Adjoint Administratif	Contractuel	01/04/17	Direction générale au service au public et à la sécurité	Recrutement remplaçant
Fernandez	Sandy	Adjoint Administratif	Contractuel	20/04/17	Direction générale au service au public et à la sécurité	Recrutement remplaçant
Beaufils	Léone	Adjoint Administratif	Contractuel	01/04/17	Direction générale au service au public et à la sécurité	Recrutement remplaçant
Beaufils	Léone	Adjoint Administratif	Contractuel	18/03/17	Direction générale au service au public et à la sécurité	Recrutement remplaçant

## INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

**Direction de la Commande Publique - Avis**

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : [www.marchespublics.lyon.fr](http://www.marchespublics.lyon.fr)

**Déclarations préalables déposées à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 24 au 29 avril 2017**

DP 069 385 17 00866 déposée le 24 avril 2017 - Projet : Remise en peinture d'un mur de clôture - Terrain : 40 rue des Angès Lyon 5ème Superficie du terrain : 1071 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Saillard Marc 40 rue des Angès 69005 Lyon

DP 069 384 17 00867 déposée le 24 avril 2017 - Projet : Construction d'un kiosque - Surface créée : 15 m<sup>2</sup> - Terrain : 87 rue Hénon Lyon 4ème Superficie du terrain : 4830 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Comparat Laurent 36 rue Charles Richard 69003 Lyon

DP 069 385 17 00869 déposée le 24 avril 2017 - Projet : Réfection et modification de toiture - Terrain : 26 rue des Granges Lyon 5ème Superficie du terrain : 117 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Tardy Sarah 26 rue des Granges 69005 Lyon

DP 069 386 17 00870 déposée le 24 avril 2017 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement - Terrain : 112 rue de Sèze Lyon 6ème Superficie du terrain : 296 m<sup>2</sup> - Demandeur : Foch Investissement 39 rue Thomassin 69002 Lyon - Mandataire : M. Cortes Pierre

DP 069 389 17 00871 déposée le 24 avril 2017 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 62 avenue Barthélémy Buyer Lyon 9ème Superficie du terrain : 562 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Mermet Marie Béatrice 145 rue Duguesclin 69003 Lyon

DP 069 385 17 00872 déposée le 24 avril 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 3 rue Tramassac Lyon 5ème Superficie du terrain : 486 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Grégoire Alain 3 rue Tramassac 69005 Lyon

DP 069 381 17 00873 déposée le 24 avril 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 18 rue de l'Annonciade Lyon 1er Superficie du terrain : 274 m<sup>2</sup> - Demandeur : Ent Barraud 14 impasse de l'Écluse 69300 Caluire-et-Cuire - Mandataire : M. Barraud Yannick

DP 069 388 17 00874 déposée le 24 avril 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 165 rue du Professeur Beauvisage Lyon 8ème Superficie du terrain : 7283 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sci Bp Mixte 10 place Antonin Poncet 69218 Lyon Cedex 02 - Mandataire : Mme Van Boxesom Valérie

DP 069 384 17 00875 déposée le 24 avril 2017 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 4 rue Dumont Lyon 4ème Superficie du terrain : 51 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Quero Alice 24 montée Saint-Sébastien 69001 Lyon

DP 069 381 17 00876 déposée le 24 avril 2017 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 3 rue Flandrin Lyon 1er Superficie du terrain : 269 m<sup>2</sup> - Demandeur : Régie Saint-Louis 264 rue Garibaldi 69488 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Laurent Antoine

DP 069 387 17 00877 déposée le 24 avril 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 17 boulevard Yves Farge Lyon 7ème Superficie du terrain : 380 m<sup>2</sup> - Demandeur : Fonia Bouteille 140 rue Garibaldi 69411 Lyon Cedex 06 - Mandataire : Mme Furhmann Amandine

DP 069 381 17 00878 déposée le 25 avril 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 1 rue d'Oran Lyon 1er Superficie du terrain : 221 m<sup>2</sup> - Demandeur : Hell Yeah 1 rue d'Oran 69001 Lyon - Mandataire : M. Dottori Stanislas

DP 069 389 17 00879 déposée le 25 avril 2017 - Projet : Modification de clôture - Terrain : 70 rue des Docks Lyon 9ème Superficie du terrain :

795 m<sup>2</sup> - Demandeur : Serl 5 boulevard Eugène Deruelle 69427 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Malfère Vincent  
 DP 069 386 17 00880 déposée le 25 avril 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 71 rue Ney Lyon 6ème Superficie du terrain : 502 m<sup>2</sup> - Demandeur : S et L 71 rue Ney 69006 Lyon - Mandataire : M. Song Wei  
 DP 069 386 17 00881 déposée le 25 avril 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 50 cours Vitton Lyon 6ème Superficie du terrain : 273 m<sup>2</sup> - Demandeur : Nikkei Lyon 6 31 montée du Vernay 69300 Caluire-et-Cuire - Mandataire : M. Jay Nicolas  
 DP 069 384 17 00882 déposée le 26 avril 2017 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 46 quai Joseph Gillet Lyon 4ème Superficie du terrain : 1485 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Tricard Pascal 46 quai Joseph Gillet 69004 Lyon  
 DP 069 383 17 00883 déposée le 26 avril 2017 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 209 rue Duguesclin Lyon 3ème Superficie du terrain : 324 m<sup>2</sup> - Demandeur : L' Ame Soeur 209 rue Duguesclin 69003 Lyon - Mandataire : M. Paget Olivier  
 DP 069 389 17 00884 déposée le 26 avril 2017 - Projet : Installation d'une clôture avec 2 portails et un portillon - Terrain : 76 rue des Docks Lyon 9ème Superficie du terrain : 1291 m<sup>2</sup> - Demandeur : Serl 4 boulevard Eugène Deruelle 69427 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Malfère Vincent  
 DP 069 389 17 00885 déposée le 26 avril 2017 - Projet : Installation d'une clôture avec un portillon et construction d'un garage - Surface créée : 16 m<sup>2</sup> - Terrain : 76b rue des Docks Lyon 9ème Superficie du terrain : 3023 m<sup>2</sup> - Demandeur : Serl 4 boulevard Eugène Deruelle 69427 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Malfère Vincent  
 DP 069 383 17 00886 déposée le 26 avril 2017 - Projet : Réfection d'une souche de cheminée - Terrain : 57 rue Léon Jouhaux Lyon 3ème Superficie du terrain : 1262 m<sup>2</sup> - Demandeur : Acroclos 232 rue du Stade 69480 Lucenay - Mandataire : M. Clos Jérôme  
 DP 069 386 17 00887 déposée le 26 avril 2017 - Projet : Ravèlement de façade - Terrain : 72 rue Vendôme Lyon 6ème Superficie du terrain : 765 m<sup>2</sup> - Demandeur : Roche et Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Vénissieux - Mandataire : Mme Roche-Garin Michèle  
 DP 069 382 17 00888 déposée le 26 avril 2017 - Projet : Réfection de toiture, de cheminées et d'une verrière - Terrain : 2 rue du Plat Lyon 2ème Superficie du terrain : 783 m<sup>2</sup> - Demandeur : Germain Henri 15 rue Marius Berliet 69380 Chazay d'Azergues - Mandataire : M. Germain Sébastien  
 DP 069 389 17 00889 déposée le 26 avril 2017 - Projet : Construction d'un abri de jardin - Surface créée : 12 m<sup>2</sup> - Terrain : 12 avenue Douaumont Lyon 9ème Superficie du terrain : 457 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Devedeux Marc 12 avenue Douaumont 69009 Lyon  
 DP 069 383 17 00890 déposée le 26 avril 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 116 rue Antoine Charial Lyon 3ème Superficie du terrain : 6518 m<sup>2</sup> - Demandeur : Clinique Emilie de Vialar 116 rue Antoine Charial 69003 Lyon - Mandataire : M. Ternamian Pierre-Jean  
 DP 069 386 17 00891 déposée le 26 avril 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 76 cours Vitton Lyon 6ème Superficie du terrain : 361 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Dos Santos Irène 76 cours Vitton 69006 Lyon  
 DP 069 387 17 00892 déposée le 27 avril 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en bureaux - Terrain : 19 rue Victorien Sardou Lyon 7ème Superficie du terrain : 850 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Mensah William 4 b place BirHakeim 69003 Lyon  
 DP 069 384 17 00893 déposée le 27 avril 2017 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 9 rue Philippeville Lyon 4ème Superficie du terrain : 206 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Bourgeois Julien 5 place Croix Paquet 69001 Lyon  
 DP 069 385 17 00894 déposée le 27 avril 2017 - Projet : Modification de façade avec changement de menuiseries - Terrain : 2 rue des Farges Lyon 5ème Superficie du terrain : 5360 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Bignon Vichy Michèle 2 rue des Farges 69005 Lyon  
 DP 069 383 17 00895 déposée le 27 avril 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 32 cours de la Liberté Lyon 3ème Superficie du terrain : 910 m<sup>2</sup> - Demandeur : Déco Plus 46 rue du Faubourg du Temple 75011 Paris - Mandataire : Mme Attia Ilane  
 DP 069 382 17 00896 déposée le 27 avril 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 1 quai Tilsitt Lyon 2ème Superficie du terrain : 783 m<sup>2</sup> - Demandeur : Déco Plus 46 rue du Faubourg du Temple 75011 Paris - Mandataire : Mme Attia Ilane  
 DP 069 382 17 00897 déposée le 27 avril 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 26 rue Auguste Comte Lyon 2ème Superficie du terrain : 167 m<sup>2</sup> - Demandeur : Zinguerie du Rhône 270 avenue des Frères Lumière 69730 Genay - Mandataire : M. Theuriaux Patrick  
 DP 069 383 17 00898 déposée le 27 avril 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 21 rue Cyrano Lyon 3ème Superficie du terrain : 321 m<sup>2</sup> - Demandeur : Zinguerie du Rhône 270 avenue des Frères Lumière 69730 Genay - Mandataire : M. Theuriaux Patrick  
 DP 069 388 17 00899 déposée le 27 avril 2017 - Projet : Ravèlement de façade - Terrain : 26 rue Léo Trouilhet Lyon 8ème Superficie du terrain : 104 m<sup>2</sup> - Demandeur : Régie Agis 101 rue de Sèze 69006 Lyon  
 DP 069 386 17 00900 déposée le 27 avril 2017 - Projet : Ravèlement de façade avec changement de menuiseries et réfection de toiture - Terrain : 100 cours Vitton Lyon 6ème Superficie du terrain : 231 m<sup>2</sup> - Demandeur : Grand Lyon Habitat 2 place de Francfort 69444 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Godet Daniel  
 DP 069 384 17 00901 déposée le 27 avril 2017 - Projet : Modification de façade - Surface créée : 13 m<sup>2</sup> - Terrain : 30 rue Chazière Lyon 4ème Superficie du terrain : 15772 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Jolivet Stéphane 12 place de la Croix-Rousse 69004 Lyon  
 DP 069 385 17 00902 déposée le 27 avril 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 2 rue Henriette Lyon 5ème Superficie du terrain : 675 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Ray Jean-Baptiste 2 rue Henriette 69005 Lyon  
 DP 069 384 17 00903 déposée le 27 avril 2017 - Projet : Modification et réfection de toiture - Terrain : 19 boulevard de la Croix-Rousse Lyon 4ème Superficie du terrain : 918 m<sup>2</sup> - Demandeur : Toitures Barski 2 boulevard Jean Moulin 69490 Pontcharra-sur-Turdine - Mandataire : M. Barski Frédéric  
 DP 069 385 17 00904 déposée le 27 avril 2017 - Projet : Modification et réfection de toiture - Terrain : 15 rue de Trion Lyon 5ème Superficie du terrain : 107 m<sup>2</sup> - Demandeur : Toitures Barski 2 boulevard Jean Moulin 69490 Pontcharra-sur-Turdine - Mandataire : M. Barski Frédéric  
 DP 069 386 17 00905 déposée le 27 avril 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 134 rue de Sèze Lyon 6ème Superficie du terrain : 461 m<sup>2</sup> - Demandeur : Régie Pozetto 82 cours Vitton 69006 Lyon - Mandataire : M. Pozetto Jacques  
 DP 069 388 17 00906 déposée le 27 avril 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 4 rue Général Gouraud Lyon 8ème Superficie du terrain : 325 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sas Alain Le Ny 3 chemin de Bois Longe 69574 Dardilly Cedex - Mandataire : M. Le Ny Arnaud  
 DP 069 387 17 00907 déposée le 27 avril 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 5 rue Capitaine Robert Cluzan Lyon 7ème Superficie du terrain : 407 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Sombardier Laetitia 419 allée des Pierres Folles 69280 Marcy l'Etoile  
 DP 069 386 17 00908 déposée le 27 avril 2017 - Projet : Modification de façade avec changement de menuiseries - Terrain : 39 rue Malesherbes Lyon 6ème Superficie du terrain : 413 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Alonzo Hugues 24 allée des Bouchetières 69330 Jons  
 DP 069 389 17 00909 déposée le 27 avril 2017 - Projet : Ravèlement de façade - Terrain : 35 rue Berthet Lyon 9ème Superficie du terrain : 362 m<sup>2</sup> - Demandeur : SEPT 17 rue Cuzin 69511 Vaulx en Velin Cedex - Mandataire : M. Beroud Pierre  
 DP 069 387 17 00911 déposée le 28 avril 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 39 route de Vienne Lyon 7ème Superficie du terrain : 254 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Reynaud Martine 39 route de Vienne 69007 Lyon  
 DP 069 387 17 00912 déposée le 28 avril 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 11 rue Nicolaï Lyon 7ème Superficie du terrain : 2128 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Combe Thierry 11 rue Nicolaï 69007 Lyon  
 DP 069 381 17 00913 déposée le 28 avril 2017 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 13b rue des Chartreux Lyon 1er Superficie du terrain : 74 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Petit Véronique 13 b rue des Chartreux 69001 Lyon  
 DP 069 382 17 00914 déposée le 28 avril 2017 - Projet : Ravèlement de façade - Terrain : 14 rue Général Plessier Lyon 2ème Superficie du terrain : 329 m<sup>2</sup> - Demandeur : Foncia Saint Antoine 4 quai Saint-Antoine 69002 Lyon - Mandataire : M. Hostettler David  
 DP 069 383 17 00915 déposée le 28 avril 2017 - Projet : Ravèlement de façade - Terrain : 60 rue Pensionsnat Lyon 3ème Superficie du terrain : 1772 m<sup>2</sup> - Demandeur : Foncia Saint Antoine 4 quai Saint-Antoine 69002 Lyon - Mandataire : M. Hostettler David  
 DP 069 387 17 00916 déposée le 28 avril 2017 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 92 rue Pasteur Lyon 7ème Superficie du terrain : 4870 m<sup>2</sup> - Demandeur : Rectorat de l'académie de Lyon 92 rue de Marseille 69354 Lyon Cedex 07 - Mandataire : Mme Moulin Civil Françoise

### Permis de construire déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 24 au 29 avril 2017

PC 069 383 13 00108 M03 déposé le 28 avril 2017 Modificatif - Projet : Construction d'un immeuble de bureaux, de locaux commerciaux et d'une crèche - Surface créée : 31519 m<sup>2</sup> - Terrain : 128 avenue Félix Faure - angle rue du Général Mouton-Duvernay Lyon 3ème Superficie du terrain : 3446 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCCV Sky 56 905 rue d'Espagne 69125 Lyon Saint-Exupéry Aéroport - Mandataire : M. Lodetti et Simon Gérard et Hervé - Auteur : Chaix et Morel Associés 16 rue des Haies 75020 Paris  
 PC 069 389 13 00346 M01 déposé le 28 avril 2017 Modificatif - Projet : Réhabilitation d'un ensemble immobilier de logements - Surface créée : 88 m<sup>2</sup> - Terrain : 49 rue Marietton Lyon 9ème Superficie du terrain : 933 m<sup>2</sup> - Demandeur : Alliade Habitat 173 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Mandataire : M. Tilliet Patrice - Auteur : Bbc Architectes 129 rue de la Poudrette 69120 Vaulx-en-Velin  
 PC 069 389 13 00437 M02 déposé le 26 avril 2017 Modificatif - Projet : Construction d'un immeuble de 32 logements, création de 35 aires de stationnement et affectation de 3 aires de stationnement au permis de construire 69 389 13 00438 - Surface créée : 2318 m<sup>2</sup> - Terrain : 224

boulevard de la Duchère Lyon 9ème Superficie du terrain : 1523 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sci Orée du Parc 169 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Mandataire : M. Bonnet Pierre - Auteur : Atelier Paris & Associés 12 rue Albert Thomas 38200 Vienne

PC 069 389 13 00438 M02 déposé le 26 avril 2017 Modificatif - Projet : Construction de deux maisons individuelles et affectation de 3 aires de stationnement du permis de construire 69 389 13 00437 - Surface créée : 248 m<sup>2</sup> - Terrain : boulevard de la Duchère - Ilot 22 Lyon 9ème Superficie du terrain : 344 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sci Orée du Parc 169 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Mandataire : M. Bonnet Pierre - Auteur : Atelier Paris & Associés 12 rue Albert Thomas 38200 Vienne

PC 069 388 14 00179 M01 déposé le 28 avril 2017 Modificatif - Projet : Démolition d'un garage, construction d'un immeuble de 46 logements et 47 aires de stationnement - Surface créée : 3019 m<sup>2</sup> - Terrain : 25 rue Paul Cazeneuve Lyon 8ème Superficie du terrain : 1287 m<sup>2</sup> - Demandeur : Cogedim Grand Lyon 235 cours Lafayette 69451 Lyon Cedex 06 - Mandataire : M. Berthier Guillaume - Auteur : Bbc Architectes 129 rue de la poudre 69120 Vaulx en Velin

PC 069 383 14 00297 M03 déposé le 28 avril 2017 Modificatif - Projet : Construction d'une maison individuelle et création de 2 aires de stationnement - Terrain : 82 boulevard Pinel Lyon 3ème Superficie du terrain : 814 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Lachaize Didier 82 boulevard Pinel 69003 Lyon - Auteur : Agréga Architectes 13 rue Général de Miribel 69007 Lyon

PC 069 387 15 00053 M01 déposé le 27 avril 2017 Modificatif - Projet : Construction d'un immeuble de bureaux et création de 160 aires de stationnement - Surface créée : 14127 m<sup>2</sup> - Terrain : 45-59 boulevard Yves Farge Lyon 7ème Superficie du terrain : 4987 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCI Arkadea Lyon Crépet 35 rue de la Gare 75019 Paris - Mandataire : M. Simon Hervé - Auteur : Afaa Architecture 208 rue Garibaldi 69422 Lyon Cedex 03

PC 069 383 16 00279 M01 déposé le 25 avril 2017 Modificatif - Projet : Démolition d'un garage, construction d'un bâtiment de 10 logements et création de 13 aires de stationnement - Surface créée : 752 m<sup>2</sup> - Terrain : 25 rue de la Métallurgie Lyon 3ème Superficie du terrain : 627 m<sup>2</sup> - Demandeur : Compagnie Onyx 75 cours Albert Thomas 69447 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Ziz Louis - Auteur : M. Coudert Bernard 2 quai Augagneur 69003 Lyon

PC 069 385 17 00129 déposé le 24 avril 2017 - Projet : Construction d'une maison individuelle et création de 2 aires de stationnement - Surface créée : 108 m<sup>2</sup> - Terrain : 22 rue Chazay Lyon 5ème Superficie du terrain : 583 m<sup>2</sup> - Demandeur : Noovel'r 50 cours Suchet 69002 Lyon - Mandataire : M. Girard Bertrand - Auteur : Mme R Christelle 13 place des Maisons Neuves 69100 Villeurbanne

PC 069 385 17 00130 déposé le 24 avril 2017 - Projet : Construction d'une maison individuelle et création de 2 aires de stationnement - Surface créée : 86 m<sup>2</sup> - Terrain : 22 rue Chazay Lyon 5ème Superficie du terrain : 583 m<sup>2</sup> - Demandeur : Noovel'r 50 cours Suchet 69002 Lyon - Mandataire : M. Revol Benjamin - Auteur : Mme Reguieg Christelle 13 place des Maisons Neuves 69100 Villeurbanne

PC 069 385 17 00131 déposé le 24 avril 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 8 rue Saint-Jean Lyon 5ème Superficie du terrain : 151 m<sup>2</sup> - Demandeur : Lorchamp Sarl 72 chemin du Plan 84350 Courthézon - Mandataire : M. Champion Patrick - Auteur : Mme Favre Myriam 25 b quai Romain Rolland 69005 Lyon

PC 069 389 17 00133 déposé le 26 avril 2017 - Projet : Construction de 4 bâtiments (soit 112 logements) et création de 105 aires de stationnement - Surface créée : 8580 m<sup>2</sup> - Terrain : 20 avenue Joannès Masset Lyon 9ème Superficie du terrain : 6169 m<sup>2</sup> - Demandeur : Alliade Habitat 17 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Mandataire : M. Tillet Patrice - Auteurs : Htvs Architecture 2 rue de la Gare 69009 Lyon et A-Mas 6 rue Dormoy 42000 Saint-Etienne

PC 069 387 17 00134 déposé le 26 avril 2017 - Projet : Réhabilitation d'un bâtiment, construction d'un immeuble de bureaux et création de 61 aires de stationnement - Surface créée : 5238 m<sup>2</sup> - Terrain : 47 avenue Berthelot Lyon 7ème Superficie du terrain : 1649 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mandelaure Immo 13 rue des Emeraudes 69006 Lyon - Mandataire : M. Giorgi Gilbert - Auteurs : Mme Remond Cécile 5 place Edgar Quinet 69006 Lyon Atelier Régis Gachon 20 rue Gasparin 69002 Lyon

PC 069 382 17 00135 déposé le 27 avril 2017 - Projet : Changement de destination d'un immeuble en résidence sociale et modification de façade - Terrain : 25 rue Marc Antoine Petit Lyon 2ème Superficie du terrain : 445 m<sup>2</sup> - Demandeur : Majo Logement 3 montée du Petit Versailles 69300 Caluire-et-Cuire - Mandataire : M. Rochette Jean Michel - Auteur : Atrium 21 21 rue Brossard 42000 Saint-Etienne

PC 069 387 17 00136 déposé le 27 avril 2017 - Projet : Démolition de deux maisons et construction d'un bâtiment de 44 logements avec création de 39 aires de stationnement - Surface créée : 3216 m<sup>2</sup> - Terrain : 36-38 rue André Bollier Lyon 7ème Superficie du terrain : 1508 m<sup>2</sup> - Demandeur : SLC 92 cours Vitton 69006 Lyon - Mandataire : M. Cecillon Arnaud - Auteur : Bruno Curis Sarl 25 rue Bossuet 69006 Lyon

PC 069 385 17 00137 déposé le 27 avril 2017 - Projet : Extension d'une annexe à l'habitation - Surface créée : 14 m<sup>2</sup> - Terrain : 37 montée Saint-Laurent Lyon 5ème Superficie du terrain : 3658 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Vuillermet Porretta Françoise 37 montée Saint-Laurent 69005 Lyon - Auteur : M. Dambuyant Alexis 41 rue Malesherbes 69006 Lyon

PC 069 384 17 00138 déposé le 28 avril 2017 - Projet : Construction d'un immeuble de 29 logements et création de 61 aires de stationnement - Surface créée : 2100 m<sup>2</sup> - Terrain : 5-9 rue du Clos Savaron Lyon 4ème Superficie du terrain : 1543 m<sup>2</sup> - Demandeur : OGIC 58 -60 avenue Edouard Vaillant 92517 Boulogne Billancourt - Mandataire : M. Rouquette Didier - Auteur : Archigroup 50 allée des Cyprès 69579 Limonest Cedex

PC 069 388 17 00139 déposé le 28 avril 2017 - Projet : Démolition de bâtiments, construction d'un bâtiment de 35 logements et création de 43 aires de stationnement - Surface créée : 1925 m<sup>2</sup> - Terrain : 28-30 rue Jules Valensaut Lyon 8ème - Surface de - Terrain : 2370 m<sup>2</sup> - Demandeur : Bouygues Immobilier 186 avenue Thiers 69465 Lyon Cedex 06 - Mandataire : Mme Fautier Audrey - Auteur : Oworshop 10 -12 boulevard Vivier Merle 69003 Lyon

PC 069 388 17 00140 déposé le 28 avril 2017 - Projet : Démolition de bâtiments et construction d'un bâtiment de 39 logements avec création de 41 aires de stationnement - Surface créée : 2350 m<sup>2</sup> - Terrain : 2-4 rue du Bocage - angle 31 -33 rue Paul Cazeneuve - Surface de - Terrain : 1011 m<sup>2</sup> Lyon 8ème - Demandeur : Bouygues Immobilier 186 avenue Thiers 69465 Lyon Cedex 06 - Mandataire : Mme Fautier Audrey - Auteur : Oworshop 10 -12 boulevard Vivier Merle 69003 Lyon

PC 069 387 17 00141 déposé le 28 avril 2017 - Projet : Construction de deux bâtiments de bureaux, de locaux artisanaux et création de 74 aires de stationnement - Surface créée : 3679 m<sup>2</sup> - Terrain : 31-33 rue Paul Duvivier Lyon 7ème - Surface de - Terrain : 7686 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCCV Lyon Duvivier 1 123 rue du Château 92100 Boulogne Billancourt - Mandataire : M. Barbier Alain - Auteur : Babylone Avenue Agroup 20 A boulevard Eugène Deruelle 69432 Lyon Cedex 03

### **Permis de démolir déposé à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 24 au 29 avril 2017**

PD 069 389 17 00021 déposé le 28 avril 2017 - Projet : Démolition d'une maison individuelle - Terrain : 17 rue Docteur Horand Lyon 9ème - Surface de - Terrain : 687 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. et Mme Guedel Bruno et Isabelle 17 rue Docteur Horand 69009 Lyon

### **Changements d'Usage déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 24 au 29 avril 2017**

US 069 384 17 00072 déposé le 25 avril 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 65,00 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 11 rue Lebrun Lyon 4ème Superficie du terrain : 80 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Besson François 9 cours d'Herbouville 69004 Lyon - Auteur : Régie Lery 165 boulevard de la Croix Rousse 69004 Lyon

US 069 387 17 00073 déposé le 27 avril 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 42,00 m<sup>2</sup> en cabinet de cardiologie - Terrain : 19 rue Victorien Sardou Lyon 7ème Superficie du terrain : 850 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Mensah William 4 bis place Bir-Hakeim 69003 Lyon - Auteur : Sici Espace Immobilier 51 rue de Sèze 69006 Lyon

US 069 382 17 00074 déposé le 28 avril 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 87,50 m<sup>2</sup> en bureau d'édition - régie publicitaire - Terrain : 70 rue Président Edouard Herriot Lyon 2ème Superficie du terrain : 309 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sas Trigone Magazines 55 place de la République 69002 Lyon - Mandataire : Mme Ajello Sophie - Auteur : SACVL 36 quai Fulchiron 69245 Lyon Cedex 05

US 069 383 17 00075 déposé le 28 avril 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 83,02 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 19 rue Professeur Paul Sisley Lyon 3ème Superficie du terrain : 3618 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. et Mme Cremer et Lesauvage Stéphane et Stéphanie 35 rue du Pont 69390 Vernaison - Auteur : Régie Janin 49 boulevard des Brotteaux 69006 Lyon

### Déclarations préalables délivrées pendant la période du 24 au 29 avril 2017

DP 069 383 17 00041 Décision du 26 avril 2017 à Mme Berthin Odile 5 rue du Docteur Bonhomme 69003 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 5 rue du Docteur Bonhomme Lyon 3ème

DP 069 383 17 00253 Décision du 26 avril 2017 à M. Herrebaut Gaëtan 10 rue Paul Bourde 69003 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 10 rue Paul Bourde Lyon 3ème

DP 069 389 17 00312 Décision du 26 avril 2017 à Mme Saint-Père Isabelle 46 Grande rue de Saint Rambert 69009 Lyon - Projet : Modification de façade et de toiture avec ravalement de façade - Terrain : 43 Grande rue de Saint-Rambert Ile Barbe Lyon 9ème

DP 069 383 17 00389 Décision du 28 avril 2017 à M. Vial Philippe 7 rue Paul Bourde 69003 Lyon - Projet : Modification et ravalement de façade - Terrain : 7 rue Paul Bourde Lyon 3ème

DP 069 383 17 00404 Décision du 26 avril 2017 à Foncière d'Habitat et Humanisme 69 chemin de Vassieux 69647 Caluire et Cuire - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 7 rue de l'Epée Lyon 3ème

DP 069 388 17 00456 Décision du 26 avril 2017 à Association Diocésaine de Lyon 6 avenue Adolphe Max 69321 Lyon Cedex 05 - Projet : Division parcellaire - Terrain : 6b rue Hugues Guérin Lyon 8ème

DP 069 387 17 00502 Décision du 26 avril 2017 à M. Ghighi Yohan 14 quai Tilsitt 69002 Lyon - Projet : Changement de destination de bureaux en 3 logements - Terrain : 363 rue Garibaldi Lyon 7ème

DP 069 389 17 00510 Décision du 28 avril 2017 à M. Burquier Dominique 2 quai Paul Sédaillan 69009 Lyon - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 10 m<sup>2</sup> - Terrain : 2 quai Paul Sédaillan Lyon 9ème

DP 069 388 17 00522 Décision du 25 avril 2017 à Installation Cours Pierre Termier 23 rue des Alouettes 69008 Lyon - Projet : Installation d'un portail - Terrain : 23 rue des Alouettes Lyon 8ème

DP 069 383 17 00524 Décision du 26 avril 2017 à Cosmoclinic 29 cours Gambetta 69003 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 29 cours Gambetta Lyon 3ème

DP 069 386 17 00534 Décision du 28 avril 2017 à Agescia Identification 19 rue du 35ème Régiment d'Aviation 69500 Bron - Projet : Installation d'un portail et d'un portillon - Terrain : 137 avenue Thiers Lyon 6ème

DP 069 383 17 00583 Décision du 28 avril 2017 à M. Henry Eric Pierre 21 impasse Victor Hugo 69003 Lyon - Projet : Modification de façade et construction d'une véranda - Surface créée : 31 m<sup>2</sup> - Terrain : 21 impasse Victor Hugo Lyon 3ème

DP 069 383 17 00599 Décision du 28 avril 2017 à M. Quidet Damien 35 allée des 3 Chatons 69210 Eveux - Projet : Modification de façade et de toiture - Terrain : 70 rue Claude Farrère Lyon 3ème

DP 069 387 17 00601 Décision du 28 avril 2017 à Picq Sarl 8 rue Mimi Pinson 69100 Villeurbanne - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 12 rue Passet Lyon 7ème

DP 069 383 17 00621 Décision du 26 avril 2017 à M. Bozzalla Jacques 26 rue du Capitaine 69003 Lyon - Projet : Installation d'un portail - Terrain : 26 rue du Capitaine Lyon 3ème

DP 069 388 17 00638 Décision du 25 avril 2017 à Gobbet Sarl 10 rue Victor de Laprade 69008 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 120 avenue des Frères Lumière Lyon 8ème

DP 069 383 17 00639 Décision du 26 avril 2017 à M. Gilibert Charles Alexis 53 impasse du Noiret 74410 St Jorioz - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 138 cours La Fayette Lyon 3ème

DP 069 386 17 00643 Décision du 28 avril 2017 à Régie Carron 9 rue Grenette 69002 Lyon - Projet : Réfection de toiture et de souches de cheminée - Terrain : 66 rue Vendôme Lyon 6ème

DP 069 387 17 00651 Décision du 28 avril 2017 à SCI SexemajepaL 8 rue des Lilas 55100 Dugny sur Meuse - Projet : Changement de destination d'un logement en cabinet médical - Surface créée : 54 m<sup>2</sup> - Terrain : 10 place Raspail Lyon 7ème

DP 069 387 17 00658 Décision du 28 avril 2017 à Vilogia 74 rue Jean Jaurès 59664 Villeneuve d'Ascq Cedex - Projet : Modification de toiture - Terrain : 12 place Gabriel Péri Lyon 7ème

DP 069 389 17 00662 Décision du 26 avril 2017 à Mme Fournier Charlotte 94 rue Maryse Bastié 69008 Lyon - Projet : Changement de destination d'un logement en bureaux - Terrain : 16 rue Professeur Patel Lyon 9ème

DP 069 388 17 00681 Décision du 28 avril 2017 à M. Perez Jean-Marc 58 rue Professeur Paul Sisley 69008 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 58 rue Professeur Paul Sisley Lyon 8ème

DP 069 383 17 00684 Décision du 26 avril 2017 à Agescia Identification 19 rue du 35ème Régiment d'Aviation 69500 Bron - Projet : Modification de façade - Terrain : 4-6 rue des Teinturiers Lyon 3ème

DP 069 387 17 00694 Décision du 28 avril 2017 à Mme Champion Hélène 202 allée des Fruitières 69390 Charly - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 30 avenue Leclerc «Les allées du Rhône» Lyon 7ème

DP 069 387 17 00705 Décision du 28 avril 2017 à M. Dufour Olivier 52 boulevard Maréchal Foch 38000 Grenoble - Projet : Changement de destination de bureaux en local commercial - Surface créée : 83 m<sup>2</sup> - Terrain : 157 avenue Berthelot Lyon 7ème

DP 069 387 17 00707 Décision du 28 avril 2017 à M. Achor Rudy 36 rue Paul Verlaine 69100 Villeurbanne - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Surface créée : 34 m<sup>2</sup> - Terrain : 2 rue Camille Roy Lyon 7ème

### Permis de construire délivrés pendant la période du 24 au 29 avril 2017

PC 069 384 11 00260 T02 - Arrêté du 26 avril 2017 Transfert à SCI 30 Rue du Chariot d'Or 47 avenue Victor Hugo 69811 Tassin la Demi-Lune - Projet : Démolition d'un entrepôt, réhabilitation d'un bâtiment de 6 logements, construction d'un immeuble de 26 logements et création de 42 aires de stationnement - Surface créée : 91 m<sup>2</sup> - Terrain : 30 rue du Chariot d'Or Lyon 4ème

PC 069 389 11 00477 M01 - Arrêté du 26 avril 2017 Modificatif à Serl 4, boulevard Eugène Deruelle 69398 Lyon - Projet : Construction d'un groupe scolaire - Surface créée : 2987 m<sup>2</sup> - Terrain : 61 rue des Docks Lyon 9ème

PC 069 385 15 00389 M01 - Arrêté du 26 avril 2017 Modificatif à Ogec Notre-Dame du Point du Jour 7 place Bénédicte Teissier 69005 Lyon - Projet : Extension d'un bâtiment scolaire - Surface créée : 225 m<sup>2</sup> - Terrain : 7 place Bénédicte Teissier Lyon 5ème

PC 069 389 16 00312 - Arrêté du 26 avril 2017 à Les Dunes de Flandres 59 route de Vienne 69007 Lyon - Projet : Démolition d'un commerce et construction d'un immeuble de bureaux avec création de 44 aires de stationnement - Surface créée : 3402 m<sup>2</sup> - Terrain : 40 rue Sergent Michel Berthet Lyon 9ème

PC 069 382 16 00347 T01 - Arrêté du 26 avril 2017 Transfert à SAS Lyon 2 Confluence 58-60 avenue Edouard Vaillant 92517 Boulogne - Projet : Construction de 5 bâtiments de 172 logements, bureaux, commerces, équipement public ou d'intérêt collectif. Création de 54 aires de stationnement et affectation de 49 aires de stationnement - Surface créée : 12478 m<sup>2</sup> - Terrain : rue Smith Ilot B2 Lyon 2ème

PC 069 385 17 00032 - Arrêté du 26 avril 2017 à M. Lacroix Régis 70 avenue du Point du Jour 69005 Lyon - Projet : Construction d'une maison individuelle et d'une piscine - Surface créée : 194 m<sup>2</sup> - Terrain : 20 rue des Noyers Lyon 5ème

PC 069 385 17 00038 - Arrêté du 26 avril 2017 à Mme Lunot Charlotte 254 avenue des Alpes 38260 Marcilloles - Projet : Réaménagement d'un logement - Terrain : 12 rue Saint-Jean Lyon 5ème

### Permis de démolir délivré pendant la période du 24 au 29 avril 2017

PD 069 387 17 00006 - Arrêté du 26 avril 2017 à Nexans France 29 rue du Pré Gaudry 69007 Lyon - Projet : Démolition de 2 bâtiments et du local transfo EDF - Terrain : 29 rue du Pré Gaudry Lyon 7ème

Le Directeur de la Publication :  
G. COLLOMB, Maire de Lyon